

STOUMONTINFOS



STOUMONT

Point de vue NATURE !

@Parc naturel des Sources

PATRIMOINE, LE PARCHEMIN
DES ÉCOLIERS ▶ p. 12

UN CENTRE CULTUREL
QUI SE RENOUVÈLE ▶ p. 33

DES NOUVELLES DES ÉCOLES
▶ p. 35

FÉVRIER 2022



STOUMONT
Point de vue NATURE !

Administration communale de Stoumont

Adresse: Route de l'Ambève 41 - 4987 STOUMONT

Téléphone : 080/29.26.50 Fax: 080/29.26.69

administration.communale@stoumont.be

www.stoumont.be

Collège communal

Didier GILKINET <i>Bourgmestre</i>	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	État civil - Sécurité - Ressources Humaines - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Développement Rural - Communication - Aînés - Jumelage - didier.gilkinet@stoumont.be
Marie MONVILLE <i>1ère échevine</i>	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine Forestier - Tourisme - Développement économique - Cultes - Supracommunauté - Patrimoine communal - marie.monville@stoumont.be
Tanguy WERA <i>2e échevin</i>	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Transition - Chemins et Sentiers - Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Patrimoine culturel - Démocratie participative et Gouvernance - Bien-être animal - tanguy.wera@stoumont.be
Vanessa LABRUYÈRE <i>3e échevine</i>	Chevron 56	0498/52.60.48	Travaux - Production et distribution de l'eau - Logement - Sports - Cimetières - vanessa.labruyere@stoumont.be
Albert ANDRE <i>Président CPAS</i>	La Gleize 18	0495/11.36.88	CPAS - Affaires sociales - Égalité des chances - Santé - Emploi - albert.andre@stoumont.be

Conseil communal

Didier GILKINET (VE), <i>Président</i>	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33
Dominique GELIN, <i>Directrice générale</i>		080/29.26.60

Conseil de l'Action Sociale

Albert ANDRE (VE), <i>Président</i>	La Gleize 18	0495/11.36.88
Valérie SIMON, <i>Directrice générale CPAS</i>		080/29.26.85

Membres du Collège communal :

Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82
Tanguy WERA (VE)	Xhierfomont 40	0497/26.87.71
Vanessa LABRUYERE (VE)	Chevron 56	0498/52.60.48
Albert ANDRE (VE)	La Gleize 18	0495/11.36.88

Conseillers CPAS :

Sophie GASPARD (VE)	Borgoumont 5/7	0479/39.88.67
Marylène LAFFINEUR (VE)	Hasoumont 53	0496/92.23.30
Frédéric LEFORT (VE)	Bierny 27	0494/18.15.04
Joëlle MARECHAL (VE)	Rue de l'église 35	0498/65.65.88
Etienne LORENT (VE)	Rahier 56	0476/98.45.69
Pol PIRON (SD)	Rte de l'Ambève 47	080/78.60.91
Catherine COLINET (SD)	Heilrimont 9	080/78.63.86
Jürgen BEHLING (SD)	Borgoumont 71	080/78.66.42

Conseillers communaux :

Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	0473/58.89.03
Eric DECHAMP (VE)	Moulin du Ruy 84/1	0497/23.38.41
Alexandre RENNOTTE (VE)	Chession 88	0473/87.02.64
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33
Julie COX (SD)	Chevron 39	0497/37.96.97
Jeannine LEFEBVRE (SD)	Rahier 13	0476/62.06.67
Béatrice DEWEZ (SD)	La Gleize 57	0478/66.30.77

VE : Liste VivrEnsemble

SD : Liste Stoumont Demain

NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS : prenom.nom@stoumont.be

Services communaux

Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	dominique.gelin@stoumont.be
Assistant Direction - Planu	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	sebastien.poncin@stoumont.be
Population - Permis de conduire	Colette GOFFIN	080/29.26.50	colette.goffin@stoumont.be
	Patricia EVRARD	080/29.26.50	patricia.evrard@stoumont.be
Agent constatateur	Abdenbi FAKHAKH	0472/19.13.81	abdenbi.fakhakh@stoumont.be
Assainissement	Patricia EVRARD	080/29.26.52	patricia.evrard@stoumont.be
Etrangers - Casiers judiciaires	Colette GOFFIN	080/29.26.50	colette.goffin@stoumont.be
Agent technique Travaux	Philippe VOITURON	080/29.26.54	philippe.voituron@stoumont.be
	Cécile MATHIEU	080/29.26.55	cecile.mathieu@stoumont.be
Urbanisme	Charlotte BRAHAM	080/29.26.55	charlotte.braham@stoumont.be
	Eliane FONTAINE	080/29.26.56	eliane.fontaine@stoumont.be
	Ann-Sophie MOËS	080/29.26.56	ann-sophie.moes@stoumont.be
Ressources humaines	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	nicole.bonmariage@stoumont.be
	Marie REMACLE	080/29.26.57	marie.remacle@stoumont.be
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	nicole.marville@stoumont.be
Etat civil - Assistante compta	Patricia CREMER	080/29.26.59	patricia.cremer@stoumont.be
Eau	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	delphine.tribolet@stoumont.be
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	christine.detaille@stoumont.be
Ecopasseuse - Logement	Martine GROGNARD	080/29.26.63	martine.grognard@stoumont.be
Coordinatrice Pollec	Estelle FABRY	080/29.26.53	estelle.fabry@stoumont.be
Accueil Temps Libre	Rachel BOUHY	080/29.26.63	rachel.bouhy@stoumont.be
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	marie.francoise.perat@stoumont.be
Enseignement - Police - Comm.	Odile TROCH	080/29.26.67	odile.troch@stoumont.be
Recette régionale	Jordan HALIN	080/29.26.82	jordan.halin@stoumont.be

Office du Tourisme

Tél: 080/29.26.80
Fax : 080/29.26.81
office.tourisme@stoumont.be

Bibliothèque

Nicole BONMARIAGE

080/29.26.89
bibliotheque@stoumont.be

Agence Locale Emploi

Catherine MARTIN
cathlavenne@hotmail.com

Service des travaux

Borgoumont 23

Coordinateur	Christian COLLIENNE	0478/24.21.72	christian.collienne@stoumont.be
Magasinier garage communal	Alain DELPORTE	080/78.53.67	alain.delporte@stoumont.be
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	pascal.dumont@stoumont.be
Fontainiers	B. LAFFINEUR 0489/61.32.29		F. BIARD 0489/61.31.02

J.-Y. MAGAIN 0489/68.96.14

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Route de l'Ambève 45 - Fax 080/29.26.88

Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	valerie.simon@stoumont.be
Accueil - Administration	Charline LEJEUNE	080/29.26.84	charline.lejeune@stoumont.be
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	ariane.bacquelaine@stoumont.be
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	sarah.pastor@stoumont.be
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	christel.houba@stoumont.be

Police locale

Route de l'Ambève 19

Inspecteur principal
Jean-Philippe LOUIS
080/28.19.40
ZP.StavelotMalmédy.MPStoumont
@police.belgium.eu

Stoumobile

Réservation et conditions 0478/48.00.14 ou 080/29.26.87

EDITORIAL

Au moment où je rédige ces lignes, l'année 2021 a définitivement laissé place à 2022.

Une année 2021 qui a encore été largement rythmée par la crise sanitaire mais également par les inondations de juillet. En effet, sur base des chiffres nous communiqués par Assuralia, près de 130 Stoumontois-es ont été impactés à divers niveaux et ont déposé une déclaration à leur assureur.

Du côté de la commune, nos services finalisent un dossier à destination du Fonds des calamités, avec le soutien de la SPI. Par ailleurs, des contacts ont été initiés avec la Région Wallonne pour l'étude des ponts et avec le service des cours d'eau de la Province de Liège dans le cadre de l'analyse des berges de nos ruisseaux de catégorie 3 dont nous avons la gestion.

Gageons que cette année nouvelle nous ouvre d'autres perspectives et conservons un état d'esprit positif, clé pour traverser cette période complexe et inédite.

Comme vous le découvrirez dans ce bulletin d'information, certaines activités ont pu être organisées au cours du dernier quadrimestre, d'autres ont été purement et simplement annulées, eu égard au contexte changeant et à l'évolution des mesures sanitaires imposées.

Le 10 septembre, un grand nombre de sympathisants des Amis de l'Ancien Château de Rahier se sont rassemblés, sous une magnifique météo de fin d'été, afin d'inaugurer la concrétisation de la réponse par l'Association à deux appels à projets. Un très beau projet orienté sur l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques et sur la dimension intergénérationnelle de l'espace.

Les 17 septembre et 26 novembre, les conférences organisées par les membres du Plan Communal de la Nature, d'une part avec la participation d'Alain Licoppe de la cellule Faune du DEMNA-SPW, autour de l'équilibre forêt/gibier à Rahier et d'autre part, sur la chasse photographique en Haute Ardenne à Lorcé, ont attiré un nombreux public. Merci à eux pour ces organisations !

Le 25 septembre, l'opération 'Communes et rivières propres' a connu un succès en demi-teinte en lien probable avec les reports successifs liés au contexte sanitaire. Je remercie toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés mais également toutes celles et ceux qui, tout au long de l'année, participent spontanément à la préservation et à l'embellissement de notre cadre de vie !

Le 19 novembre, une petite centaine de personnes se sont retrouvées à Stoumont pour la présentation du livre « Le Parchemin des Ecoliers, des cahiers de rédactions racontant un village d'Ardenne il y a cent ans ... », rédactions rédigées sous la houlette du professeur Ernest Natalis. Un très bel ouvrage tant sur le fond que sur la forme et ses illustrations diverses ! Je réitère toutes mes félicitations au petit groupe de passionnés pour la réalisation de ce beau projet.

Le 25 novembre, nous avons organisé en collaboration avec Philippe Camus une conférence sur le radon, sa présence et ses conséquences, à la salle du Cercle-Paul de Chevron. Dans la foulée de celle-ci, 35 détecteurs ont été commandés à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire pour mise à disposition des citoyens qui ont manifesté leur intérêt. Merci à Philippe pour l'exposé intéressant !

Le 15 décembre, Léopold Debarsy, membre du jumelage, nous a quittés. Le Comité réitère à toute la famille ses sincères condoléances.

Enfin, fin décembre, le Parc naturel des Sources a lancé un appel aux citoyens des communes de Spa et de Stoumont en vue de la création d'un groupe de travail « Chemins & sentiers », avec l'objectif d'établir un diagnostic en croisant le support cartographique réalisé par l'Asbl Tous à pieds et la réalité du terrain. De nombreux citoyens ont manifesté leur intérêt. Le travail est en cours de réalisation.

Pour terminer et en termes de vœux, je souhaite vous partager quelques mots écrits par Hermès Garanger, lama bouddhiste : « plus que jamais, restons connectés à ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui élève et rend heureux L'amour, la nature, l'amitié, la solidarité, Un sourire, un regard, un geste, un mot, un silence Ravivons légèreté et simplicité et développons joie et émerveillement ». C'est ce que je vous souhaite pour cette année nouvelle !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre

A PROPOS

EDITEUR RESPONSABLE : Didier Gilkinet - COMMUNICATION : Odile Troch - MISE EN PAGE ET IMPRESSION : ExcellePrint
Photos : ExcellePrint - www.freepik.com

SOMMAIRE

- ▶ Actualités communales p. 4
- ▶ Actualité du CPAS p. 10
- ▶ Patrimoine p. 12
- ▶ Culte p. 15
- ▶ Forêt p. 16
- ▶ Environnement p. 19
- ▶ Idelux p. 21
- ▶ Transition p. 22
- ▶ Tourisme p. 28
- ▶ Culture p. 33
- ▶ Sécurité p. 34
- ▶ Journal de la Jeunesse p. 35
- ▶ Associatif p. 45
- ▶ Noces p. 46

Actualités communales

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 31 AOÛT 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2022 de la fabrique d'église

-de Lorcé avec une intervention communale de 606 euros à l'ordinaire.

- de Stoumont avec une intervention communale de 7.621 euros à l'ordinaire.

- de La Gleize avec une intervention communale de 0 euro.

- de Rahier avec une intervention communale de 9.709 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire 2021/1 de

- la fabrique d'église de Lorcé

- la fabrique d'église de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2021 au T.C. Chevron.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'A.G. du 28 septembre 2021 de IMIO.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'affichage « Sensibilisation aux nuisances sonores des motos » de l'agence wallonne pour la sécurité routière.

Il décide, par 7 voix pour et 4 abstentions, d'adhérer à la s.c.r.l. « Ressourcerie du Pays de Liège » et d'approuver la convention relative à la collecte des encombrants.

Il décide, par 9 voix pour et 2 contre, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour l'achat d'un véhicule 4x4, devis estimatif de 21.487 euros HTVA.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente publique groupée de bois marchands le 1er octobre 2021 à Aywaille.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de stockage et de gestion d'une station de lavage de gobelets réutilisables entre la commune de Stoumont et l'asbl « Loisirs et jeunesse » de Rahier.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque de Chevron à l'asbl « Ecole Ste Thérèse » de Chevron.

CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 27 août relative à l'adhésion à l'intercommunale ECETIA.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché pour le renouvellement du

portefeuille d'assurances de la Commune et du CPAS.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le budget 2022 de l'église protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 2.129 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2022 de la fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 3.933 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente publique de bois marchands le 27 octobre 2021 à La Reid.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour le marché « PIC 2019-2021. Travaux de rénovation du mur d'enceinte du cimetière de Stoumont », devis estimatif de 49.727 euros TVAC.

Il décide, à l'unanimité, d'apporter une contribution financière annuelle de 10.000 euros à l'asbl « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » dans le cadre du contrat programme 2023-2027.

Il décide, à l'unanimité, de demander à la Région wallonne de soutenir la mise en place d'un système de consigne généralisé sur les emballages de boisson en plastique ou en métal.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale d'achat de plants et de plantations de la S.P.G.E. dans le cadre de « Yes We Plant » et d'approuver les termes de la convention.

CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la M.B 2021/1 du C.P.A.S.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver la M.B. communale 2021/2 avec un nouveau résultat positif de 1.437.227 euros au service ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2021 à l'Etoile Forestière Stoumontoise.

Il décide, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'octroyer la subvention 2021 à Impact FM.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement communal concernant la collecte des déchets ménagers.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver le pourcentage de couverture du coût-vérité, exercice 2022, pour les déchets ménagers et assimilés.

Il décide, par 8 voix pour et 5 contre, d'approuver la taxe, exercice 2022, sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement de la prime communale à l'installation ou à la réhabilitation d'un système d'épuration individuelle.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le compte 2020 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 3.160 euros à l'ordinaire.

Il décide, par 9 voix pour et 4 abstentions, de donner un accord de principe pour la vente de gré à gré d'une coupe à blancs résineuses de plus de 5 ha sur la parcelle 5ème division section B n°602 L, la Mâle Hé.

Il décide, à l'unanimité, de valider et de proposer la candidature d'ORES comme gestionnaire du réseau de distribution électrique pour la commune de Stoumont à la CWAPE.

CONSEIL COMMUNAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2022 du C.P.A.S. avec une prévision de recettes et de dépenses d'un montant de 1.195.465 euros, la dotation communale est de 512.568 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire 2021/2 de la zone de secours et de valider la dotation communale d'un montant de 129.675 euros au budget 2022.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la M.B. 2021/1 de la zone de police.

Il décide, par 8 voix pour et 4 abstentions, d'octroyer aux diverses associations les subventions prévues au budget 2021.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer au FC Chevron la subvention prévue au budget 2021.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer aux clubs sportifs les subventions du SPW dans le cadre des mesures de soutien Covid 19.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour à l'A.G de

- l'intercommunale ORES du 16 décembre 2021 ;
- l'intercommunale IMIO du 7 décembre 2021 ;
- l'intercommunale CILE du 16 décembre 2021 ;
- l'intercommunale NEOMANSIO du 16 décembre 2021 ;
- l'intercommunale Les Heures Claires du 21 décembre 2021 ;
- l'intercommunale FINIMO du 21 décembre 2021 ;
- l'intercommunale IDELUX du 15 décembre 2021 ;
- l'intercommunale A.I.D.E. du 16 décembre 2021 ;
- l'intercommunale ECETIA du 21 décembre 2021 ;
- l'intercommunale SPI du 21 décembre 2021.

CONSEIL COMMUNAL DU 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil décide, par 8 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, d'approuver le budget communal 2022 avec une prévision de recettes de 7.990.145 euros, de dépenses de 6.565.526 euros, soit un boni présumé de 1.424.619 euros.

Le boni présumé de l'exercice propre est de 301.413 euros.

Le service extraordinaire est équilibré 3.492.208 euros.

Albert André

Échevin des Affaires sociales

ADMINISTRATION COMMUNALE

Petits rappels du service Population

- Lors d'un voyage à l'étranger, **les enfants de moins de 12 ans** doivent obligatoirement être en possession d'un document d'identité électronique (Kid's ID) ou passeport (en fonction de la destination). Plus d'informations sur le site : diplomatie.be – documents de voyage. Les enfants de moins de 12 ans ne reçoivent pas de convocation.



- Depuis le BREXIT, un passeport est obligatoire pour entrer au Royaume-Uni.
- Les permis de conduire format carte bancaire ont une validité de 10 ans. Aucune convocation n'est envoyée pour rappeler le renouvellement dans les délais.



- Vous utilisez votre carte eID en ligne ?

Vous utilisez votre
carte eID en ligne ?

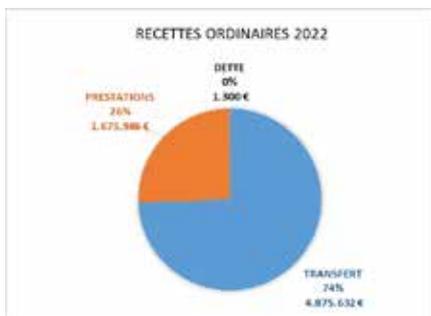


Téléchargez la dernière
version du logiciel eID
sur eid.belgium.be



Budget communal 2022

En sa séance du 21 décembre, le conseil communal a adopté le projet de budget de l'exercice 2022. Aux exercices antérieurs, le boni présumé se chiffre à 1.437.227,18 € tandis qu'à l'exercice propre, les recettes sont estimées à 6.552.918,49 €.

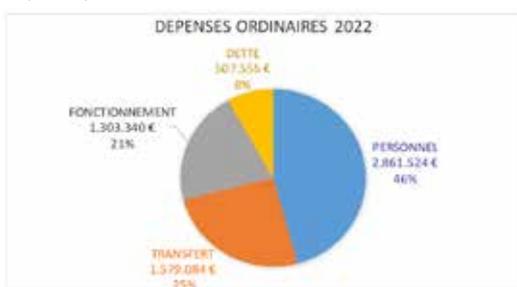


Les principales sources de recettes sont les suivantes :

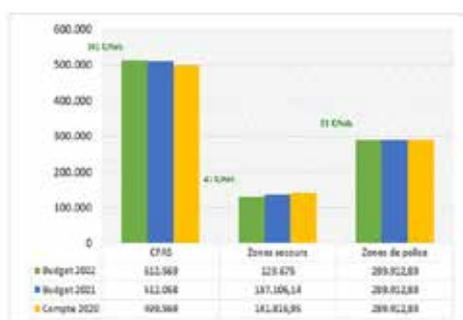


La hausse la plus significative concerne le produit de vente de bois incluant une vente exceptionnelle de 18 ha au lieu-dit « la Male Hé ». Les recettes fiscales subissent quant à elles l'impact de la pandémie (chômage corona). L'augmentation escomptée suite à la révision des taux en 2019 compense la perte due au confinement mais ne permet pas d'accroître les recettes.

Les dépenses de l'exercice propre, estimées à 6.251.504,79 €, sont ventilées comme suit :



Le rééchelonnement de certains emprunts, opéré en 2021, a permis de diminuer la charge annuelle de la dette. Le plafond de 600.000 € est ramené à environ 550.000 €, si l'on considère les travaux planifiés en 2022 et financés par emprunt.



En ce qui concerne les dépenses de transfert, la couverture des frais de fonctionnement du CPAS reste stable par rapport à l'exercice 2021, la dotation à la zone de police est identique aux exercices antérieurs tandis que la dotation à la zone de secours diminue, impactée par l'intervention croissante de la Province dans le financement des zones de secours (129.675 €/2022) conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement Wallon.

Le budget ordinaire se clôture par un résultat positif de 1.424.619,52 € provenant de la différence entre les recettes de 7.990.145,67 € et les dépenses de 6.565.526,15 €. Un boni de 301.413,70 € se dégage à l'exercice propre. Par rapport au budget initial 2021, les recettes globales ordinaires progressent de +7,31 % tandis que les dépenses de +2,43 % ; une évolution favorable à l'équilibre budgétaire.

Le budget 2022 ne fait l'objet d'aucune modification de la fiscalité.

Le budget extraordinaire est le résultat de choix spécifiques. Il est élaboré avec réalisme et prudence. Il s'équilibre avec des recettes et dépenses d'un montant de 3.492.208,83 €. Les principaux postes retenus sont les suivants :

FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
421	Réfection de voiries – FRIC 2022-2024	1.321.068,00 €
124	Achat de terrain – ZACC/Stoumont	315.000,00 €
874	Protection de captages	65.000,00 €
874	Maintenance de captages et réservoirs	60.000,00 €
421	Achat d'un véhicule – Service des travaux	40.000,00 €
124	Rénovation de la toiture de l'ILA	40.000,00 €

Ce budget anticipe le Plan d'Investissement Communal 2022-2024 en prévoyant les fonds communaux nécessaires à sa réalisation de manière à garantir son financement et l'utilisation de l'enveloppe de subsides y afférents.

Le programme complet des travaux et investissements extraordinaires 2022 s'élève à 2.299.568,00 € et son financement s'envisage selon la répartition suivante



Le budget extraordinaire prévoit un prélèvement de 875.842,17 € au départ du Fonds de Réserve Extraordinaire qui se clôture avec un montant de 240.633,40 €. Ce fonds est notamment alimenté par le service ordinaire à hauteur de 300.000 €, dont 150.000 € proviennent du boni réalisé en 2020 et 150.000 € nous viennent des recettes attendues pour la mise à blanc de la Male Hé.

Ce budget a été établi sur base des éléments en notre possession au moment des travaux budgétaires et dans le respect des dispositions réglementaires prescrites.

Marie Monville
Échevine des Finances

La flotte de véhicules rajeunit petit à petit

Maintenir les véhicules jusqu'en fin de vie n'est pas forcément la solution la plus économique ni la plus durable. Les entretiens coûtent chers, les pannes deviennent courantes, les véhicules plus polluants et fréquemment immobilisés, ce qui représente un coût non négligeable.

Le Collège communal propose désormais au Conseil communal, un budget extraordinaire annuel dédié au renouvellement de nos véhicules. La dynamique est en route et doit être maintenue.

En 2021, deux véhicules ainsi qu'une machine ont été commandés ou réceptionnés. Il s'agit :

- D'une **pelle sur pneus TAKEUCHI TB295W TP/T4** pour un montant de 122.655,00 € hors T.V.A., options comprises. Ce véhicule diesel de 115CV est polyvalent et permet entre-autre de creuser, de curer les fossés, de charger des matériaux, de manutentionner des charges et de porter des outils. Sa vitesse de déplacement allant jusqu'à 30km/h permet de diminuer la perte de temps sur les routes ; une fois sur place, le travail est plus aisé et plus rapide qu'une tractopelle classique.



De nombreux accessoires sont envisageables tels que divers godets, fourches à palette, barres de levage, brosses, etc. Une caméra de recul ainsi qu'un système de géolocalisation permettent à l'utilisateur de travailler avec plus de sécurité. Cette machine 4x4 de 10 tonnes en ordre de marche répond

aux normes européennes en matière d'émission moteur.

Afin que la machine corresponde au maximum aux besoins du service et des utilisateurs, une étude comparative a été effectuée ainsi que différents essais sur plusieurs machines différentes. Cette longue période de réflexion a porté ses fruits car les besoins et souhaits sont rencontrés et le travail est plus efficace. On peut dire qu'il s'agit d'un bon achat.

- D'une **épareuse BERTI TA/LI 160** pour un montant de 6.247,93 € hors T.V.A. Cette machine compacte et multifonction, broie l'herbe, les déchets végétaux, les buissons et sarments jusqu'à 4cm de diamètre.



La machine compatible avec notre petit tracteur CLAAS Nectis est plus légère et plus adaptée que l'ancienne et permet d'entretenir les chemins de promenades, les chemins fortement accidentés, les chemins agricoles etc.

Quelques données techniques : poids de +/- 400kg, rotation de la tête de coupe de +/- 160°, déport du bras sur la tête de coupe de +/- 200mm, largeur de travail de +/- 1600mm.

- D'un **SUV 4x4 DACIA DUSTER** pour un montant de 20.110,90 € hors T.V.A. : l'achat de ce véhicule Diesel 5 portes de 114CH (1461 cm³) destiné au coordinateur des travaux, permettra aux ouvriers forestiers de reprendre le SUV actuel et d'utiliser un véhicule plus adapté à leurs tâches et au transport de petit matériel et de revendre un autre vieux véhicule devenu irréparable. Le but étant comme expliqué plus avant de renouveler progressivement le parc de manière la plus efficace possible avec des dépenses réfléchies.

Vanessa Labryère
Échevine des Travaux

DES INONDATIONS... ET DES PONTS ET PASSERELLES À RECONSTRUIRE

Avec les crues que nous avons connues en juillet, ponts et passerelles ont été endommagés voire complètement détruits. Les berges ont été violemment érodées et des ouvrages de stabilisation dé-molis. Après une phase de sécurisation, de nettoyage et de déblaiement, l'heure est la reconstruction, avec les moyens mis à disposition.

Quelques passerelles ont été réparées, d'autres reconstruites. Quant au pont sur le Roannay, il s'agit là d'un ouvrage d'art plus conséquent nécessitant une étude en génie civil. Les coûts seront plus importants et une indemnisation nécessaire. Dans l'attente et afin de permettre aux marcheurs de traverser le cours d'eau, une passerelle provisoire a été entièrement réalisée par le service des travaux. Beau travail !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



LOGEMENT

BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU DE COLOCATION, BAIL ÉTUDIANT... BON À SAVOIR !

Vous souhaitez louer un nouveau logement de résidence principale ou de colocation, vous souhaitez louer un kot d'étudiant, en Wallonie, et vous ne disposez pas des fonds nécessaires pour constituer la **GARANTIE LOCATIVE** prévue dans le contrat ?

La **Société wallonne du crédit Social (SWCS)** peut vous aider en vous proposant un **prêt à taux zéro**, sous la forme d'un prêt à tempérament. **Quelles sont nos conditions ?**

1. **Le contrat de bail de résidence principale ou de colocation :**

- est régi par le décret du 15 mars 2018 ;
- est conclu pour une **durée minimale d'un an** ;
- doit être signé dans **les deux mois de la signature** du contrat de prêt.

Le demandeur doit :

- être âgé **d'au moins 18 ans** ou mineur émancipé ;

- être inscrit ou en voie d'inscription au **registre de la population** ou au **registre des étrangers**, avec autorisation de séjour d'une durée illimitée ;
- être domicilié à **l'adresse du contrat** dans les 3 mois de l'entrée en vigueur du contrat de bail ;
- **avoir des revenus imposables globalement n'excédant pas 65.000 euros**, à majorer de 5.000 euros par personne à charge ;
- **ne pas être plein propriétaire ou usufruitier** d'un autre logement ;
- avoir une **capacité financière suffisante** pour assumer le remboursement du prêt.

Le montant du prêt à tempérament ne peut pas dépasser :

- soit l'équivalent de **2 mois de loyer** (hors charges) pour un bail de résidence principale ;
- soit **la part du colocataire dans le montant du loyer**, selon le contrat de bail.

La durée de remboursement du prêt :

- **ne peut pas dépasser 36 mois** ;
- **peut être fixée par la SWCS** en fonction notamment de la

capacité de remboursement des demandeurs (en tenant compte des charges financières existantes et futures) et de leur âge.

Les engagements contractuels sont :

- d'affecter le montant du crédit à la constitution de la **garantie locative** et le justifier au moyen d'un extrait bancaire ou de tout autre document attestant que le montant est bloqué sur le compte individualisé, dans les 8 jours ouvrables de la libération des fonds par la Société ;
- de **s'inscrire à l'adresse reprise dans le contrat de bail**, au registre de la population ou au registre des étrangers, dans le mois de l'entrée en vigueur du bail ;
- en cas de nouvelle demande de crédit, d'affecter au **remboursement anticipé total ou partiel du précédent prêt** toujours en cours, toute somme récupérée de la garantie locative financée par ledit précédent prêt.

2. Le contrat de bail étudiant :

- est régi par le **décret du 15 mars 2018** ;
- est conclu pour une **durée minimale de 10 mois** ;
- doit être signé dans **les deux mois de la signature** du contrat de prêt.

Le demandeur (personne physique qui supportera la charge du crédit) doit :

- être âgé **d'au moins 18 ans** ou mineur émancipé ;
- être inscrit ou en voie d'inscription au **registre de la population** ou au **registre des étrangers**, avec autorisation de séjour d'une durée illimitée ou limitée si le demandeur est un étudiant étranger ;
- **avoir des revenus imposables globalement n'excédant pas 97.700 euros** ;
- **ne pas être plein propriétaire ou usufruitier** d'un autre logement que celui qui sert de résidence principale ;
- avoir **une capacité financière suffisante** pour assumer le remboursement du prêt.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membres de la commission.

Le montant du prêt à tempérament ne peut pas dépasser le montant de la garantie locative prévue dans le contrat de bail, limité à un maximum de **3 mois de loyers** (hors charges).

La durée de remboursement du prêt :

- **ne peut pas dépasser 24 mois** ;
- **peut être fixée par la SWCS** en fonction notamment de la capacité de remboursement des demandeurs (en tenant compte des charges financières existantes et futures) et de leur âge.

Les engagements contractuels sont :

- d'affecter le montant du crédit à la constitution de la **garantie locative** et le justifier au moyen d'un extrait bancaire ou de tout autre document attestant que le montant est bloqué sur le compte individualisé, dans les 8 jours ouvrables de la libération des fonds par la Société ;
- pour les étudiants étrangers, **de demander son inscription à l'adresse reprise dans le contrat de bail**, au registre des étrangers, dans le mois de l'entrée en vigueur du bail ;
- en cas de nouvelle demande de crédit pour le même étudiant, d'affecter au **remboursement anticipé total ou partiel du précédent prêt** toujours en cours, toute somme récupérée de la garantie locative financée par ledit précédent prêt.

Pour de plus d'informations sur ces produits ou tout autre produit proposé par la Société wallonne du crédit Social, un prospectus est téléchargeable au départ du site internet : www.swcs.be. Il est également possible d'obtenir les renseignements par téléphone au **078/158.008** ; un conseiller pourra également enregistrer votre demande.

Vanessa Labruyère
Échevine du Logement

**Attention, emprunter de l'argent
coûte aussi de l'argent.**

L'acte de candidature (disponible à l'accueil de l'Administration et sur le site internet) contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel, soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants : du 21.02.2022 au 22.03.2022 inclus,

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Administration communale.

Pour plus de renseignements : Madame Eliane FONTAINE, service Urbanisme, au 080/29.26.56 – eliane.fontaine@stoumont.be

PERMANENCES SOCIALES

Les demandes reçues sont très diversifiées et pas uniquement d'ordre financier.

Il s'agit avant tout d'accueillir la personne, de lui apporter une écoute, un soutien, un accompagnement psychosocial.

Si quelqu'un rencontre des difficultés et veut introduire une demande d'aide au C.P.A.S., il

doit prendre rendez-vous avec un travailleur social du C.P.A.S. de la commune où il réside.

Médiation de dettes

Le service de Médiation de dettes est un service gratuit qui s'adresse aux personnes qui se trouvent dans une situation d'endettement.

Il n'est pas nécessaire d'être déjà aidé par le C.P.A.S.

Allocations de chauffage

Les combustibles concernés sont : le mazout de chauffage, le gaz propane en vrac et le pétrole lampant.

Insertion sociale

L'insertion sociale c'est permettre à chacun de trouver ou retrouver une place dans notre société et d'y vivre de façon digne tout en étant reconnu par elle. Le CPAS collabore depuis plusieurs années avec l'ASBL la Teignouse d'Aywaille.

Les objectifs sont nombreux : rompre l'isolement social, promouvoir une reconnaissance sociale, améliorer le bien-être et la qualité de vie, favoriser l'autonomie, etc.

PERMANENCE JURIDIQUE

Une permanence juridique a été mise en place afin de vous donner un premier avis juridique, des informations juridiques ou vous orienter vers un service spécifique si vous en avez besoin.

Cette permanence est tenue dans les locaux du CPAS par Maître Dupont (avocat à Spa) de 9h à 12h sur RV. Prise de RV au 080/292686.

Dates pour 2022 : Vendredi 11/02

Vendredi 22/04

Vendredi 24/06

Vendredi 19/08

Vendredi 14/10

Vendredi 16/12

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le service des pensions - Allocations pour personnes handicapées

Le service apporte l'aide souhaitable à toutes les personnes confrontées aux formalités administratives tant en matière de pensions qu'en matière d'allocations pour personne handicapée.

Handicontact

Le projet « Handicontact », initié par l'AVIQ, vise à permettre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les bureaux régionaux de l'AVIQ c'est-à-dire les communes.

AIDES À DOMICILE :

Livraison de repas à domicile

Le service repas est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont et âgée de plus de 60 ans ou pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se préparer des repas pour des raisons matérielles, physiques ou psychologiques.

Service aide-ménagère

Le service aide-ménagère est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont.

Service titres services

Depuis le 30/04/2008, le CPAS de Stoumont est agréé comme entreprise « TITRES-SERVICES » et peut de ce fait proposer une aide dans le cadre du travail ménager à domicile.

Service ouvrier polyvalent

Pour rappel, ils peuvent effectuer des petits travaux d'entretien à l'intérieur comme à l'extérieur de votre habitation.

Le service de petits dépannages et d'entretien des espaces verts est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont, après une enquête sociale déterminant vos revenus.

MOBILITÉ

Stoumobile

Si vous devez vous déplacer vers un hôpital, à une consultation médicale, chez le coiffeur, au magasin, à l'Administration Communale, rendre visite à une connaissance, ... la Stoumobile peut vous y conduire.

Merci de vous inscrire au 0478/48.00.14. auprès de M. Constant Philippe, chauffeur de la Stoumobile.

Mobil'Est

Pour augmenter la mobilité des citoyens et ainsi leur permettre de sortir de leur isolement social, la Commune de Stoumont en collaboration avec les communes de Waimes,

Malmedy, Trois-Ponts et l'asbl Taxistop a mis en place une Centrale des Moins Mobiles (C.M.M.): Mobil'Est.

Il s'agit d'automobilistes bénévoles disponibles certains jours ou pendant quelques heures pour vos déplacements.

LE DÉPÔT DE SECONDE MAIN

Un petit local est aménagé au premier étage du CPAS.

Vous pouvez y trouver des vêtements ainsi que des jouets de seconde main.

Albert André
Président du CPAS

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE 2022

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation de chauffage, vous devez remplir les cinq conditions suivantes :

1) Vous pouvez faire une demande d'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer votre logement principal :

- le **gasoil ou mazout** de chauffage en vrac acheté en grandes quantités pour remplir les citernes
- le **gasoil ou mazout** de chauffage à la pompe acheté en petites quantités (5 ou 10, ...litres) utilisé pour les poêles à pétrole
- le **pétrole lampant** (catégorie C) à la pompe acheté en petites quantités (5 ou 10, ...litres) utilisé pour les poêles à pétrole type Zibro Kamin
- le **gaz propane en vrac** acheté en litres pour remplir les citernes.

Vous **ne** pouvez **pas** demander l'allocation de chauffage si vous utilisez pour vous chauffer :

- le gaz naturel/de ville (raccordement au réseau de distribution de ville),
- le gaz propane en bouteille,
- le gaz butane en bouteille,
- l'électricité,
- le pellet,
- le bois,
- le charbon

2) L'adresse de livraison du combustible indiqué sur la facture doit être l'adresse où vous avez votre résidence principale.

3) Il faut que vous apparteniez une des trois catégories suivantes :

Première catégorie :

Être bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (**statut BIM**) ET que le montant **annuel des revenus** bruts de votre ménage ne dépasse pas **20.763,88€**, majoré de **3.843,96€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.410,00€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Deuxième catégorie :

Disposer d'un montant **annuel des revenus** imposables bruts inférieur ou égal à **20.763,88€**, majoré de **3.843,96€ par personne à charge**.

Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.410,00€ (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Troisième catégorie :

Être bénéficiaire d'une **médiation de dettes** non judiciaire ou avoir été admis en **règlement collectif de dettes ET** être dans l'**impossibilité de payer** leur facture de chauffage.

4) Par ménage et par période de chauffe (= entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours) une quantité maximale de 1.500 litres.

Les achats et les livraisons de combustible peuvent donc avoir lieu à n'importe quel moment de l'année. La date d'achat ou de livraison permet seulement de déterminer la période de chauffe.

5) La demande doit être introduite auprès de votre CPAS dans les 60 jours de la facture.

Vous devez vous présenter au CPAS le mercredi matin, de 8h30 à 12h30 auprès de Mme Houba Christel.

Si vous ne savez pas vous déplacer, Mme HOUBA peut se rendre à domicile, sur rendez-vous au 080/29.26.83

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.
- Si vous faites partie des catégories 1 ou 2
 - votre carte d'identité,
 - à la demande du CPAS : la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)
- Si vous faites partie de la catégorie 3:
 - la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

LE DÉPÔT DE SECONDE MAIN DU CPAS

La boutique de seconde main du CPAS de Stoumont vous accueille, Route de l'Amblève 45, dans un petit local aménagé, juste au-dessus des bureaux.

Vous pourrez y trouver des vêtements pour adultes et enfants, des accessoires, des jouets, des livres et du matériel de puériculture. Nous proposons également des meubles et du matériel électroménager de seconde main dans notre dépôt.

Le magasin donnerie est ouvert à toute personne domiciliée sur Stoumont et sans conditions de revenus durant les heures d'ouverture.

Les vêtements, accessoires, jeux, meubles et électroménagers dont vous voulez vous défaire peuvent être déposés au CPAS à condition qu'ils soient toujours en bon état. Ils peuvent également faire l'objet d'un enlèvement à domicile.

Les dons ou les visites peuvent s'effectuer pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Merci de prendre contact au préalable avec Ariane Bacquelaine au 080/29.26.87 pour le magasin Paul JACQUES au 0489/68.91.48 pour le dépôt des meubles.

Vos dons sont plus que jamais les bienvenus !

Président	Albert André	080/29.26.49 ou 0495/11.36.88	albert.andre@stoumont.be
Directrice générale	Valérie SIMON	080/29.26.85	valerie.simon@stoumont.be
Accueil - Administration	Charline LEJEUNE	080/29.26.84	charline.lejeune@stoumont.be
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	ariane.bacquelaine@stoumont.be
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	sarah.pastor@stoumont.be
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	christel.houba@stoumont.be

Patrimoine

PATRIMOINE – LE PARCHEMIN DES ÉCOLIERS

« Cher maître, je vais vous annoncer une pénible nouvelle : dans quelques jours, je vais quitter l'école pour aller apprendre un métier. Je vous remercie de tout mon cœur pour les peines et la patience que vous vous êtes imposées pour me donner l'instruction : vous m'avez appris les devoirs d'homme et l'amour du travail. Je me souviendrai toujours de vos bons conseils ; je les appliquerai et je reviendrai souvent vous revoir. J'espère que le bon Dieu vous bénira. Je vous remercie et vous témoigne ma gratitude et de mon respect ».

C'est en ces termes qu'en 1927, Camille adresse sa reconnaissance à son instituteur, Ernest Natalis. Esprit brillant au parcours peu commun, Ernest Natalis naît à Stoumont en juin 1897. Il débute sa carrière comme instituteur de l'école communale du village, où il professe durant 30 ans. Adeptes de discipline, du travail assidu et du progrès constant, ils se montrent exigeants avec leurs élèves. Mais ils savent aussi faire preuve d'attention aux plus faibles. Curieux et travailleur, ils se forgent une culture générale impressionnante qui va marquer leurs concitoyens. Auteurs de plusieurs ouvrages de pédagogie, ils contribueront à l'essor de l'enseignement au XX^e siècle et deviendront professeurs à l'Institut des Sciences pédagogiques de l'Université de Liège.

La pédagogie d'Ernest Natalis est à l'époque innovante car elle met l'épanouissement des élèves au cœur de l'enseignement. C'est dans cet esprit qu'il mène ses élèves,

de temps à autre, en dehors de l'école afin de stimuler leur sens de l'observation, avant de les soumettre à l'exercice de la rédaction.

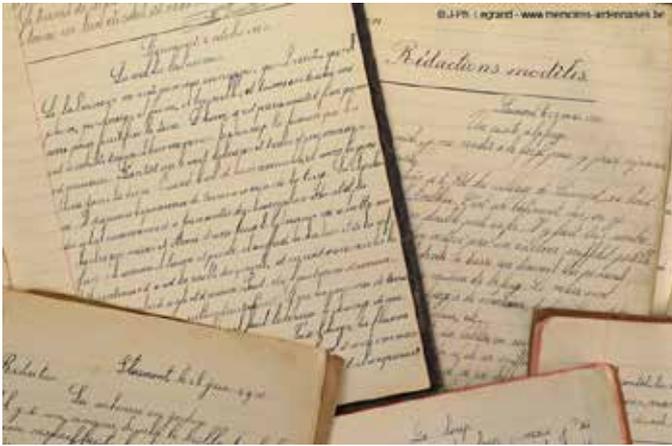
Il est d'usage de faire recopier soigneusement les textes les plus méritants dans un "cahier d'honneur"... Le Cahier de rédactions modèles. Les écrits, soignés et pleins d'émotions, évoquent le quotidien de l'époque et les coutumes du lieu. La langue française y est admirablement mise en valeur.

Au terme d'une vie bien remplie, Ernest Natalis s'éteint le 28 avril 1974.

Les années passent et, en 2018, son fils Paul redécouvre dans son grenier, la boîte renfermant les dix-sept livrets coécrits par une centaine d'écoliers qui se succèdent à Stoumont de 1921 à 1948, soit durant plus de 25 ans. Après en avoir parlé lors d'une réunion annuelle rassemblant les anciens du village, naît une émulation autour de cette découverte.

Jean-Pierre Dumont, féru d'histoire locale, recueille ces témoignages inédits de la vie rurale de l'entre-deux-guerres, et avec Paul, ils font le vœu de faire connaître et comprendre la vie quotidienne de Stoumont, sous le regard des enfants du début du XX^e siècle.

Autour de ce duo, moteur du projet, se constitue un petit groupe de travail composé de personnes ressources (Marie-France Magain, Dominique Faure et Michel Jourdan). Débute la lecture d'environ 1050 rédactions. Une première



sélection s'opère, sur base de critères historiques, culturels et patrimoniaux. Les textes sont aussi dactylographiés.

Après le temps de récolte et de compilation, se pose la question de la transmission. C'est ainsi que le collectif décide de se faire accompagner par un auteur et éditeur local, Jean-Philippe Legrand, qui avec enthousiasme accepte de se mobiliser. Il prend alors les rênes du projet en main et y consacre un temps considérable pour garantir une approche professionnelle à l'ouvrage. Tout au long du cheminement, des choix sont opérés, en concertation avec le groupe de travail désormais nommé « Collectif Natalis ». Les avis sont souvent partagés, les positions parfois divisées. Les textes sélectionnés sont aussi enrichis de photographies et de notes explicatives.

L'aventure a duré plus de deux ans pour aboutir à un livre dont le collectif et son éditeur peuvent aujourd'hui être fiers. C'est ainsi la mémoire de tout un village qui est exposée à travers 320 pages. Celui-ci a été présenté à la salle de l'Etoile Stoumontoise le 19 novembre dernier, ce qui a permis de joyeuses retrouvailles entre anciens du village.

Au nom de l'Administration communale de Stoumont, nous félicitons le Collectif Natalis et son éditeur pour ce remarquable travail de transmission.

L'ouvrage est disponible à la vente dans différents commerces. Vous pouvez vous le procurer à l'Office du Tourisme et à la Bibliothèque de Stoumont. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site www.memoires-ardennaises.be



Marie Monville
Échevine du Patrimoine



DES BALADES POUR DÉCOUVRIR LE PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

L'inventaire du petit patrimoine populaire est terminé. Deux étudiants en histoire de l'art, très enthousiastes, ont parcouru les villages et hameaux, les chemins et sentiers de notre commune pour recenser fontaines, abreuvoirs, potales, croix, bornes, chasse-roues, girouettes, fours à pains, monuments commémoratifs... condition pour que les éléments soient recensés : être visibles de la voie publique.

Vous pouvez consulter ce recensement via le lien suivant : <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/>

Le SPW rappelle «qu'il ne s'agit pas d'un inventaire au sens strict, c'est-à-dire exhaustif et scientifique sur base d'une méthodologie éprouvée et uniforme, il s'agit plutôt d'une campagne d'éveil et de conscientisation de la population locale au petit patrimoine présent sur le territoire de sa commune.»

Pour découvrir ces trésors nichés au cœur de nos villages, pour apprécier le savoir-faire des artisans qui les ont fabriqués, pour se souvenir du rôle de ces témoins de la vie d'autrefois... nous vous concoctons un cycle de balades guidées.

Un peu de patience, le programme et les informations pratiques vous parviendront bientôt.

Et pour vous mettre l'eau à la bouche, nous vous invitons à vous rendre sans tarder sur le site et la page Facebook de la commune : une vidéo présente ces discrets témoins du passé.

Marie-Françoise Perat



©Maxime Beltram



©Maxime Beltram



©Maxime Beltram



©Maxime Beltram

CULTES & PATRIMOINE – ACTIONS DE LA COMMISSION « AVENIR DES ÉGLISES »

Depuis plusieurs années désormais, le groupe Patrimoine actif sur 6 communes (Gouvy, Lierneux, Vielsalm, Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot) et particulièrement sa commission «Avenir des églises» souhaite attirer l'attention sur le devenir de ces lieux de plus en plus délaissés. Cette commission «Avenir des églises» regroupe principalement Edith Lambert (CCSTP - Trois-Ponts), Marie Monville (Échevine Stoumont), Véronique Léonard (Bourgmestre Gouvy), Dorina Muntean (culture Gouvy), José Schmitz (Musée de Wanne), Marie de Selliers (coordinatrice de la Maison de l'Urbanisme Famenne- Ardenne), Anne Klein (FRW - conseillère communale Vielsalm), Ulysse Huberty (Historien de l'Art - Lierneux).

Cette réflexion entamée en 2018 conduit progressivement à des actions communes de redécouverte, de sensibilisation, de réflexion et de protection. Parmi celles-ci, citons la mise en place du colloque « Quels devenir pour nos églises ?» en mars 2020, la conférence « La Culture à l'église» par Laurence Louis en avril 2021, et tout prochainement, le **samedi 26 février 2022 - de 9h30 à 12h** - à l'Espace culturel de Trois-Ponts, une séance d'information donnée par Madame Maura Moriaux du CIPAR (Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux, ASBL fondée en 2018 par les évêchés de Tournai, de Namur, de Liège et le vicariat du Brabant Wallon dans le but de coordonner leurs efforts en matière de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine mobilier religieux).

C'est ici l'obligation de finaliser l'inventaire du Patrimoine des églises qui est à l'ordre du jour mais également la sécurisation, la préservation et la valorisation *in situ* de ce Patrimoine. Le CIPAR propose une information et un accompagnement gratuit qu'il nous semble important de faire connaître et d'épauler au mieux. Cette rencontre sera réservée aux fabriques d'église, aux prêtres et aux élus en charge des Cultes et du Patrimoine des 6 communes partenaires. Néanmoins, les passionnés soucieux de la préservation de ce patrimoine peuvent aussi se manifester afin de nous rejoindre dans cette dynamique.

Cette séance a un double objectif :

1. Mettre en lumière l'importance de la bonne gestion et de la conservation du patrimoine mobilier des églises paroissiales à travers trois thématiques : les inventaires (condition *sine qua non* pour conserver le patrimoine), la sécurisation (pour une meilleure valorisation), la conservation préventive (concept, enjeux et aspects pratiques).
2. Soutenir les fabriques d'église dans ces lourdes démarches en regroupant les forces, les idées et les bonnes volontés.

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à vous inscrire en contactant Edith Lambert par e-mail à ela@troisponts.be ou par téléphone (0471/22.68.83. - 080/29.24.60.) en communiquant votre nom, prénom et, pour les fabriciens, la fabrique d'église dont vous êtes membre. Réponse souhaitée au plus tard pour le 23/02/2021.

Pour accéder au contenu du colloque du 7 mars 2020 :

<https://www.mufa.be/Decouvrez-nos-activites-passees-des-conferences/colloque-quels-devenirs-pour-nos-%C3%A9glises.html>

Pour accéder à la conférence filmée «La Culture à l'église» >

<https://youtu.be/0SRjCAEjWCA>

Edith Lambert

Animatrice culturelle – CCSTP

Marie Monville

Échevine des Cultes et du Patrimoine



Forêt

UNE DYNAMIQUE SUPRACOMMUNALE EN FAVEUR D'UNE FORÊT DURABLE

Bien conscients de la nécessité de s'unir et de diversifier les approches face aux défis et enjeux que nous réserve la forêt, les élus, le groupement d'entreprises « J'Aime Entreprendre asbl », les acteurs de la forêt et du monde culturel des communes de Stoumont, Malmedy, Stavelot et Trois-Ponts se sont regroupés en un collectif de travail, soutenu par Elia via la Fondation Be Planet et Ecofirst. Ce « Collectif Forêt », né au printemps 2021, a la volonté de poser progressivement des actions concrètes.

Celles-ci se déclinent selon deux axes : d'une part la réflexion développée au départ de conférences, expositions, séances d'informations, ateliers et visites de terrain ; d'autre part la mise en réseau des acteurs de la filière pour anticiper, construire voire innover, toujours dans une optique de gestion durable de nos forêts. C'est ainsi que des démarches sont actuellement entreprises, en concertation avec le DNF et les acteurs de la filière, en faveur d'une diversification des plantations, d'une valorisation locale du bois et d'actions de veille.

COLLOQUE - « QUELLE(S) FORÊT(S) POUR DEMAIN ? »

Le 3 septembre dernier, à l'initiative du Centre Culturel Stavelot-Trois-Ponts et du Collectif Forêt, se tenait à l'Espace Culturel de Trois-Ponts le colloque « *Quelle(s) forêt(s) pour demain ?* ». L'événement, animé par la Fondation Rurale de Wallonie, a accueilli une centaine de participants de sensibilité et d'horizons divers : propriétaires, élus, institutionnels, gestionnaires/entrepreneurs, chasseurs et naturalistes.

La matinée a permis de faire le point sur l'origine de la forêt, sa situation actuelle et son devenir, en donnant la parole à divers orateurs :

Thierry KERVYN, spécialiste des forêts anciennes - Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole, et Pierre-Alain TALLIER, spécialiste de l'histoire de la forêt belge contemporaine - Chef de Département Bruxelles aux Archives de l'État, nous ont présenté les profondes mutations ayant marqué la composition, la localisation mais aussi la structure et le fonctionnement des écosystèmes forestiers actuels.

Jean-Pierre SCOHY, inspecteur général honoraire du Département de la Nature et des Forêts, a dressé le bilan des 40 dernières années en pointant les préoccupations qui nous animent aujourd'hui.

Nicolas DENUIT, ingénieur en chef du Cantonement de Spa, a résumé en quelques chiffres le portrait de la vie des forêts locales en s'appuyant sur les exemples des communes

N'hésitez pas à rejoindre le groupe Facebook «La Forêt et Nous» qui est le principal canal de communication du Collectif Forêt. Vous y trouverez des informations sur des activités locales et sur des sujets relatifs à l'actualité des forêts.

<https://www.facebook.com/groups/516391282759778>

Benoît Tahir

Chargé de mission - Ecofirst
Coordinateur du Collectif Forêt

Marie Monville

Échevine de la Forêt



Collectif Forêt
Un avenir qui se construit au présent



de Trois-Ponts, Stavelot et Stoumont.

Emmanuel DEFAYS, Directeur Général de l'Office Economique Wallon du Bois, a attiré notre attention sur les mutations à engager pour valoriser les ressources, en s'adaptant aux nouvelles contraintes sociétales, environnementales et aux ressources forestières wallonnes.

Elsa RICHOU, docteure en Géographie-Aménagement, a évoqué à travers l'exemple français, les nouveaux défis du secteur forestier face à l'écologisation de la société.

L'après-midi était consacrée à un échange d'expériences autour d'exemples inspirants :

- la diversification en mosaïque et la migration assistée de nouvelles provenances et essences via le projet « Trees for future et la forêt mosaïque », présenté par Nicolas DASSONVILLE de la Société Royale Forestière de Belgique ;



- le concept de groupement forestier autour de la petite forêt privée développé en Flandre via le projet « Bosgroep », par Jan SEYNAEVE, Coördinateur Bosgroep Zuiderkempen vzw ;
- le projet public-privé visant à « re-naturer » la forêt domaniale de Saint-Michel-Freyr pour la valoriser par une gestion intégrée et participative via le laboratoire « Nassonia », présenté par Stéphane ABRAS, Chef de cantonnement de Nassogne - SPW - Département de la Nature et des Forêts, et Gérard JADOUL, Coordinateur Nassonia - Ecofirst – Fondation Pairi Daiza ;
- le projet « Sonian Wood Coop », présenté par son co-fondateur, Stephan KAMPELMANN, docteur en économie et expert en économie circulaire. Cette initiative vis à redynamiser l'économie locale autour de la forêt de Soignes et se veut valeur d'exemple pour freiner le commerce d'exportation mondiale ;
- la coopération territoriale en faveur d'une filière-bois locale via l'action du GAL Pays des Tiges et Chavées asbl, présentée par Benoît DELAITE, chargé du groupe de travail Forêt – Réseau Wallon de Développement



Rural, et Vincent COLSON, Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée - Office Economique Wallon du Bois.

Marquant avec enthousiasme le lancement des actions du Collectif forêt, cette journée a permis de riches échanges entre les participants et nos orateurs.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de nous rejoindre, vous pouvez découvrir la synthèse des interventions et présentations en vous rendant sur l'onglet « news » du site : <http://site.mufa.be>

Edith Lambert
Animatrice culturelle – CCSTP

Marie Monville
Échevine de la Forêt



Collectif Forêt
Un avenir qui se construit au présent



SEANCE D'INFORMATION - « MA FORÊT, JE M'OUTILLE »

Le 2 décembre dernier s'est tenue à Lorcé une séance d'information à l'attention des propriétaires et gestionnaires forestiers. Cette soirée, portée par le Collectif Forêt, en partenariat avec Ecofirst, Gembloux Agro-bio Tech, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et la Société Royale Forestière de Belgique, a permis de présenter 3 outils de gestion forestière ainsi qu'une thèse sur la santé des pessières.

Le parcellaire forestier informatisé « *ma propriété forestière* »

Démonstration à l'appui, il existe bien une plateforme informatique pour créer soi-même un parcellaire forestier. Celle-ci permet non seulement de cartographier sa propriété mais aussi de décrire sa forêt, planifier les opérations sylvicoles et évaluer les fonctions économiques, environnementales et sociales de celle-ci. Outre la simplification de la gestion administrative qu'offre l'outil « ma propriété forestière », c'est la transmission de son patrimoine aux générations futures qui est assuré.

Une vidéo explicative est accessible via : www.youtube.com/watch?v=ctOXliqZaLU.

Le fichier écologique au service du renouvellement de la forêt

Connu par 50% de l'assemblée, la fonction première du fichier écologique des essences est d'être un outil d'aide à la décision pour le gestionnaire d'un espace forestier ou d'un espace naturel. Au moment d'envisager la plantation d'un nouvel espace ou lorsqu'il souhaite analyser une zone déjà plantée, l'intéressé bénéficie, via la consultation du fichier, d'une guidance pour le choix des essences et/ou d'un diagnostic sur l'adéquation entre la parcelle et son usage (production de bois, protection du sol ...) : www.fichierologique.be

La boîte à outil « Forestimator »

La plateforme « Forestimator », développée par l'unité de Gestion des Ressources Forestières de Gembloux Agro-Bio Tech, permet une visualisation des informations relatives à la description des stations forestières.

Vous souhaitez connaître les aptitudes stationnelles d'une essence ? Cette application web est pour vous !

Très polyvalent, cet outil cartographique permet de réaliser des analyses ponctuelles sur une position donnée. Sa grande force réside dans la possibilité de faire des analyses surfaciques pour différentes essences. Des données issues de recherches scientifiques sont librement accessibles.



<https://www.gembloux.ulg.ac.be/.../2021/02/23/forestimator/>

D'autres outils existent encore... <https://www.gembloux.ulg.ac.be/gestion-des-.../outils/>

L'état sanitaire des pessières ?

Saviez-vous que les images satellites Sentinel 2 permettent de connaître la santé des épicéas wallons ? Arthur GILLES, doctorant à la faculté de Gembloux Agro-Bio-Tech (ULiège), est venu nous partager sa thèse sur le sujet. En utilisant un indice spectral, il est possible de refléter l'activité photosynthétique des épicéas, qui se traduit en carte sur *Forestimator*. Les résultats de cette recherche sont très proches des observations sur le terrain.

Via le formulaire <https://forms.gle/CQXGGE2nr9VR3Xao9>, vous pouvez remplir un questionnaire utile à cette thèse.

Si vous êtes intéressés par l'organisation d'une journée d'utilisation de l'un ou l'autre outil, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Benoît TAHIR, le coordinateur du Collectif Forêt (0487/ 23.57.70 - benoit.tahir@ecofirst.eu).

Benoît Tahir

Chargé de mission - Ecofirst
Coordinateur du Collectif Forêt

Marie Monville

Échevine de la Forêt



SRFB - KBBM



Collectif Forêt
Un avenir qui se construit au présent



Environnement

CERFS, BICHES, CHEVREUILS...UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

Discours prononcé par Tanguy Wera, Échevin de l'Environnement, lors de la soirée thématique

Mesdames, Messieurs,

Votre présence en nombre ici ce soir à l'invitation du PCDN l'atteste : la question des cervidés est centrale dans notre région. Pourtant on ne s'y trompera pas, la variété de vos positions et de vos sentiments est également importante : curiosité, angoisse, agacement, résignation, révolte, passion... le bagage émotionnel avec lequel vous arrivez est extrêmement divers.

Vous le savez, je ne chercherai pas à en faire mystère, la situation de déséquilibre forêt gibier dans certains endroits de notre territoire est catastrophique. Pour ce qui est de la forêt publique, c'est une situation qui a été objectivée par la perte temporaire du label PEFC. Autrement dit, en l'état, nos forêts ne remplissent pas correctement le triple rôle économique, social et environnemental qu'elles devraient jouer tant vis-à-vis du présent que vis-à-vis de l'avenir. Pour ce qui est des forêts privées qui représentent $\frac{3}{4}$ de notre territoire boisé, un peu d'autocritique ne ferait sans doute pas de tort.

Si en tant qu'échevin de l'environnement, j'ose me tenir face à vous ce soir malgré ces constats désagréables, c'est que parmi la montagne de doutes qui m'habitent, et je peux vous assurer qu'ils sont nombreux, parmi tous ces doutes, j'ai trois absolues certitudes chevillées au corps.

La première, c'est que le lien souvent fragile entre élus politiques et citoyens ne sera maintenu que par une totale indépendance des seconds à l'égard des premiers. Or mes prédécesseurs ont mis en place un Plan communal de Développement de la Nature qui donne la parole aux citoyens sur les décisions, les actions à mener en faveur de l'environnement. Si je m'étais mis à tenter de téléguider leurs prises de position, il y a fort à parier que bon nombre d'entre eux auraient refusé de jouer le jeu et cela aurait été extrêmement dommageable. Donc que cela nous plaise ou non, nous brosse dans le sens du poil ou nous hérissé, il est de notre responsabilité, lorsque les citoyens réclament une discussion sur une problématique, de les accompagner et de rendre possible leur projet sans leur mettre de bâtons dans les roues.

Ma deuxième certitude, et je vous mets au défi de me prouver le contraire, c'est qu'apprendre à comprendre la complexité, la subtilité des enjeux sera toujours utile pour résoudre des problèmes. Prendre la mesure de ce que nous pouvons établir scientifiquement de ce qu'il nous reste à apprendre du terrain est indispensable pour adresser des solutions adéquates aux défis auxquels nous faisons face. Cela est

absolument vrai pour les enjeux climatiques, ça l'est tout autant pour questions de biodiversité. Le déséquilibre forêt-gibier est une des problématiques auxquelles nous devons faire face et même si l'ampleur est telle que l'on ne peut se passer d'une action forte, d'une action radicale, on ne pourra pas y parvenir sans avoir eu l'humilité de reconnaître toute notre ignorance. C'est pour cela que j'ai tant de gratitude à l'égard d'Alain Licoppe, de Frédéric André, Mathieu Jonard et Romain Candaele venus partager avec nous une portion de leur science.

Je fais par ailleurs partie de ceux qui considèrent que l'approche froide et rationnelle du regard scientifique ne peut se passer d'une part d'émerveillement face au monde qui nous entoure, c'est à ce titre que je remercie Pierre Lacomble, photographe, vidéaste, pour ses magnifiques clichés qui offrent un autre regard sur notre environnement. C'est donc l'occasion d'en profiter donc pour vous annoncer sa conférence sur la chasse photographique en haute Ardenne, le 26 novembre prochain dans le cadre de la semaine de l'arbre.

Enfin la troisième et dernière certitude qui m'habite, c'est qu'en démocratie, les problèmes se règlent en s'asseyant autour d'une table et en parlant. Cette conviction, je l'ai répétée à toutes les parties que j'ai rencontrées dans le cadre de ce dossier, que ce soit les environnementalistes, les chasseurs, les députés, le cabinet ou le collectif « stop aux dérives de la chasse ». Cela n'exclut pas les tensions, les rapports de force, mais cela permet d'éviter la violence. Si vous ne partagez pas cette conviction et que vous êtes là pour insulter, intimider, dénigrer et claquer des portes, je me demande honnêtement ce que ça peut apporter au débat. Il me reste à remercier les services communaux pour la mise en place de cette soirée, l'ASBL Loisirs et Jeunesse pour son accueil et je laisse la parole à des intervenants bien plus éminents que moi. Bonne soirée à tous!



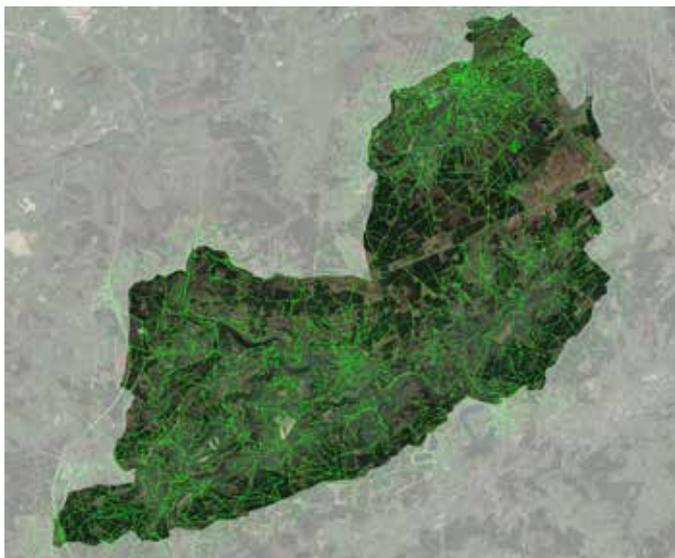
© Christophe Alard

LA TRACE DE NOS CHEMINS ET SENTIERS

Nous sommes tous piétons ! Cette affirmation tient lieu de slogan à l'ASBL Tous à pied, déjà partenaire de la commune de Stoumont pour deux projets « chemin au naturel » l'un avec l'école de Rahier, l'autre avec l'école de La Gleize. Cette fois, c'est pour un projet encore plus global que l'ASBL Tous à Pied, le Parc Naturel des Sources, la ville de Spa et la commune de Stoumont s'associent : le cadastre exhaustif des chemins et sentiers de l'ensemble du territoire.

À en croire le nombre impressionnant de candidatures de bénévoles reçues par le Parc Naturel des Sources suite à son appel de décembre 2021, tout semble laisser penser que le sujet intéresse les Stoumontois·es. En effet, le seuil des 50 bénévoles, fixé tant pour permettre un rassemblement dans les conditions relatives au Covid que pour une question de quantité de travail à répartir a rapidement été atteint. Les citoyens frustrés de n'avoir pas été retenus soit parce qu'ils s'étaient manifestés trop tard, soit parce qu'ils n'avaient pas reçu le toutes-boîtes peuvent évidemment partager avec le Parc leurs remarques et observations (adresse ci-dessous).

Mais revenons sur la méthodologie et les buts visés par ce cadastre. L'ASBL partenaire nous propose de fonctionner de la manière suivante :



- 1) Dans un premier temps, Tous à pied réalise l'inventaire de droit. Quels sont les chemins et sentiers existants sur carte et quel est leur statut ? Pour ce faire, ils croisent les informations de trois sources principales : le répertoire des voiries Open Street Map qui a l'avantage de la quasi-exhaustivité, l'atlas des voiries vicinales de 1841 et ses différentes annexes et enfin les données du cadastre. Cette première étape a été réalisée entre novembre 2021 et janvier 2022
- 2) Dans un deuxième temps, le parc naturel des sources, réunit les bénévoles et leur assigne à chacun un ou plusieurs des 90 « cadrages » établis par Tous à Pied, des rectangles d'1km sur 2 km au sein desquels les bénévoles s'attacheront à vérifier, sur le terrain, toutes les informations utiles relatives aux chemins et sentiers : existence ou disparition, obstacles naturels ou artificiels, points d'intérêt paysager, patrimonial, écologique... ces informations remontent vers le Parc et Tous à pied par des cartes annotées et des photos circonstanciées.
- 3) Dans un troisième temps, Tous à pied rassemble et encode les résultats et remet au parc et aux communes partenaires un cadastre actualisé de l'ensemble de ses chemins et sentiers.

Et c'est tout ? Certes, chacun d'entre nous est bien conscient que la simple étape du cadastre est insuffisante pour répondre à la volonté de nombreux citoyens et citoyennes de voir résolues des questions de litige autour d'un chemin qu'ils empruntent ou hésitent à emprunter, d'un passage envahi par les broussailles ou d'un sentier déplacé. Comme le propose Tous à Pied, ce cadastre constituera donc la base d'une réflexion plus large qui vise à utiliser cet inventaire pour relier nos villages et hameaux, mais pour creuser le sillon de ces sentiers, ne mettons pas la charrue avant les bœufs.

Contact : Valérie Dumoulin 087 63 22 07 ou v.dumoulin@parcnatureldessources.be

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement en charge
des chemins et sentiers



REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES ASSISTANTS COMPOSTAGE - FORMATION GRATUITE DE MARS À OCTOBRE 2022

Réduire les déchets de cuisine en fabriquant son compost et réduire les déchets de jardin en les utilisant comme paillage présente de nombreux avantages économiques et écologiques. Pour inciter tout un chacun à réduire sa production de déchets, notre commune et IDELUX Environnement souhaitent mobiliser les citoyens prêts à découvrir, approfondir et partager leurs connaissances. Intéressé ? Participez à une formation gratuite, de mars à octobre 2022, et rejoignez le réseau des assistants compostage.

À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation est ouverte à tous, que vous soyez un spécialiste du jardinage ou que vous débutiez dans le domaine. L'objectif est de former un réseau de personnes de référence qui pourront à leur tour venir en aide à des voisins ou amis et participer à des actions de sensibilisation en collaboration avec les conseillers en environnement d'IDELUX Environnement.

Une formation gratuite de 6 modules

La formation offerte se compose de 6 modules pratiques ou théoriques qui auront lieu de mars à octobre 2022. Les dates, horaires et lieux précis seront définis en concertation entre tous les participants. Concrètement, les personnes intéressées devront s'engager à participer à :

- 3 séances théoriques de 2 heures ;
- 1 visite guidée d'un site de traitement des déchets organiques ou déchets verts (une demi-journée) ;
- 1 visite guidée d'un compost chez un particulier ou dans une collectivité (une demi-journée) ;
- 1 rencontre entre tous les assistants formés en 2022 (une demi-journée de clôture).

Les assistants compostage seront également invités à participer à une action de sensibilisation aux côtés des conseillers en environnement d'IDELUX.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font via un formulaire en ligne sur www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets > Rejoignez le réseau des assistants compostage.

Notez que la clôture des inscriptions aura lieu mi-février 2022.

>>> Plus d'infos?

- sur www.idelux.be/fr/devenez-assistant-compostage.html?IDC=2586&IDD=54965
- par mail à reseau.conseillers.environnement@idelux.be
- par téléphone au **063 23 19 87** (tapez 4), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

FORMATION GRATUITE
de mars à octobre 2022

6 modules
pratiques et
théoriques

pour partager les connaissances
et bonnes pratiques
d'un compost de qualité

Rejoignez le réseau des
**ASSISTANTS
COMPOSTAGE**

INFO ET INSCRIPTION
reseau.conseillers.environnement@idelux.be
+32 63 23 19 87 (tapez 4)
www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets

Avec le soutien de la
Wallonie

IDELUX
ENVIRONNEMENT

Transition

CANETTES AU BORD DES ROUTES, ON NE LÂCHE RIEN !

Cela ne vous aura pas échappé, nos bords de route voient toujours et encore épisodiquement fleurir des canettes et autres détritiques. Ce n'est pas faute, vous le savez également, d'un travail de Sisyphe accompli par des bénévoles et par nos services communaux par tous les temps. Les moyens répressifs de notre agent constateur ont d'ailleurs été augmentés et son travail porte ses fruits : il met la main sur des coupables et leur transmet la facture de leur méfait.

À Stoumont, outre un plan local propreté qui se traduit, notamment, par des kits de nettoyage toujours à disposition des candidat-e-s ambassadeurs et ambassadrices de la propreté, la commune a signé, voici quelques mois, la charte pour la mise en place d'une consigne sur les canettes. La ministre Tellier a reçu les bourgmestres réclamants, le 18 octobre dernier, pour leur faire part du résultat de son exploration du sujet. Il ressort de l'étude commanditée par le cabinet de la ministre que 9,93% des déchets sauvages est effectivement composée de canettes. La ministre rappelait ainsi l'entrée en vigueur du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale, entraînant l'augmentation du montant maximal des catégories d'infractions et la mise en place de sanctions adaptées à tous les cas de malpropreté (médiation, prestation citoyenne...). Sur le plan de la stratégie répressive, elle s'engageait à renforcer et outiller les communes pour mieux lutter contre la malpropreté en doublant les subsides aux communes. Elle s'engageait également à mettre en place 19 ETP supplémentaires pour le contrôle, la sanction et l'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la malpropreté.

Autrement dit, l'idée de consigne, réclamée par nombre de Stoumontois et par le conseil au travers de sa motion est abandonnée ? Pas tout à fait, il s'agira d'analyser le mécanisme de gouvernance et de contrôle ainsi que les



performances réelles du système « P+MC étendu », de continuer à observer la manière dont travaillent les régions et pays voisins dont les résultats sont moins univoques qu'on ne voudrait bien le penser, de continuer à observer la quantité de déchets retrouvés dans la nature et de rencontrer les différents acteurs de la distribution, et du recyclage.

Bon, ça va encore prendre du temps, semble-t-il. N'a-t-on pas déjà des résultats des projets pilotes « prime de retour » dans les communes qui avaient été cobayes dans ce projet de « primes de retour » ? Si... mais ils sont peu probants : les résultats des expériences pilotes sur la prime de retour menés dans une vingtaine de communes wallonnes sont assez mitigés, pour ne pas dire décevants dans leur ensemble (je cite la présentation de la ministre), on note une très faible participation de la population (moins de 1%), pas de diminution soutenue du nombre de canettes présentes dans la nature, aucune amélioration de la « perception » de la propreté publique, des coûts élevés (environ 10 000€/tonne de canettes récoltées) et des problèmes opérationnels.

Bref, on le voit, pas de solution miracle et, comme souvent, il s'agira de maintenir la pression à tous les niveaux, depuis le voisin ou le locataire incivique récurrent jusqu'à la ministre en passant par le secteur de l'embouteillage pour espérer rendre à nos bords de voirie leur pureté virginale.

Tanguy Wera
Échevin de la Transition



UNE COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS QUI SE PORTE BIEN

Si l'on peut parfois avoir le sentiment que nos productrices et producteurs locaux bénéficient d'une belle couverture médiatique et d'un capital sympathie au plus haut, ils et elles ont parfois matière à se plaindre du fait que les phases d'enthousiasme pour l'achat en vente directe par colis ou dans leurs magasins à la ferme, eux, ne suivent pas toujours.

Ne pouvant pas plus que le commun des mortels vivre d'amour et d'eau fraîche, il est donc important qu'en toute saison, cet attachement se traduise en rentrées financières. Pourtant, du côté des consommateurs, au quotidien, on éprouve la difficulté à en même temps remplir ses obligations familiales et professionnelles d'une part et à se rendre dans chacun de ces points de vente d'autre part. C'est la raison pour laquelle l'ASBL Région de Verviers (conférence des bourgmestres de l'arrondissement) a soutenu, en 2018, à hauteur de 150 000 € le lancement d'une coopérative de producteurs, Terre d'Herbage, visant à relier celles et ceux qui produisent d'un côté et les épicerie de proximité de l'autre côté. Doté d'une plateforme de commande en ligne et d'une camionnette, la coopérative fait chaque semaine le tour des producteurs, de Waimes à Aubel en passant par Limbourg et Theux puis celui des épicerie ou point de dépôt pour apporter les commandes. Depuis son lancement, les ventes de la coopérative ne font que grimper.



Et Stoumont assure sa participation puisqu'en 2021, c'est plus de 25 000 € que les Stoumontois·es ont apporté, soit via des achats directs de particuliers pour un retrait en point de dépôt, soit via le CPAS pour des colis alimentaires, soit via des écoles pour la confection de soupe! Avec ce montant, la commune se hisse dans le top 4 des meilleurs clients de la coopérative. Étant donné que Stoumont est aussi, avec Trois-Ponts, une des moins peuplées de l'arrondissement, il y a lieu de s'en féliciter.

Tanguy Wera
Échevin en charge des circuits courts

L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES SOURCES, SE REGROUPEUR POUR PRÉPARER LA FORÊT DE DEMAIN

Depuis juin 2021, une nouvelle association existe sur le territoire du Parc naturel : « **l'Association forestière des Sources** ». Elle a été mise en place et est animée par le Parc naturel des Sources et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée dans le prolongement du projet de vente de bois et travaux forestiers groupés lancé en 2020. Elle s'adresse à tout propriétaire de parcelles forestières situées sur les communes de Spa et Stoumont (quelle que soit la superficie) et a pour objectif de (re)créer des liens entre propriétaires, ainsi qu'avec le monde rural et forestier en général. Ce type d'association existe déjà dans le Condroz et se base sur des regroupements de propriétaires existant en France.

Concrètement, l'association regroupe déjà 17 propriétaires forestiers qui représentent globalement 55 hectares de forêts, répartis de Werboomont jusqu'à Andrimont.

Les services proposés par cette association sont multiples :

- Des **formations et des visites de propriétés** sont proposées pour susciter le partage d'expérience et s'informer sur les défis actuels et futurs de la gestion forestière.
- En adhérant à l'association, le propriétaire devient automatiquement **membre de la Société royale**

PARC NATUREL DES SOURCES

forestière de Belgique et du syndicat de propriétaires ruraux NTF, et peut donc bénéficier des services de ces organismes (dont une **assurance en responsabilité civile** pour ses parcelles et une aide financière au reboisement sous la forme de **sponsoring de plantation**).

- Chaque propriétaire membre reçoit une **plaquette d'identification** qu'il peut apposer dans sa parcelle. Il a la possibilité de commander des plaquettes supplémentaires s'il souhaite en mettre dans ses différentes parcelles. Ces plaquettes sont utiles lors de coupes et travaux et montrent la volonté du propriétaire de s'inscrire dans une démarche de développement forestier.
- Un système de **prêt de matériel** (écorceuse pour lutter contre les scolytes, rabot pour protéger les troncs contre les dégâts de cervidés, scie télescopique...) est également en place.
- Des réflexions sont par ailleurs menées au niveau de l'association sur la problématique des dégâts de gibier et de l'accessibilité des chemins.
- Enfin, les propriétaires de petites parcelles qui le souhaitent ont la possibilité de participer de façon plus automatique aux **opérations groupées** proposées par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

La cotisation annuelle s'élève à 25€ (+ 3,25€/ha pour les

propriétaires qui ne sont pas encore membres de la SRFB).

Parmi les activités prévues en 2022, on signalera entre autres :

- Des visites de parcelles avec désignation des arbres à favoriser et des arbres à sélectionner lors des coupes de bois de chauffage ;
- Des visites de projets de restauration écologique menés en forêt privée par le Parc naturel dans le cadre du projet Life « Vallées ardennaises » ;
- L'accueil de forestiers du Parc naturel des Bauges (Savoie) fin avril ;
- Une formation en octobre sur l'utilisation de la tronçonneuse, dispensée par la Société Royale Forestière de Belgique et Stihl ;



Un exemple récent d'activité : une formation sur la sélection des arbres dans les parcelles feuillues

Comment identifier les arbres d'avenir dans une régénération ? Comment gérer ses parcelles feuillues ? Tels étaient les objectifs de la formation dispensée le samedi 20 novembre dernier par Hugues Claessens, professeur à Gembloux Agro-Bio Tech, aux propriétaires de l'Association forestière des Sources. Cette formation



a permis d'acquérir les bons réflexes pour marquer ses coupes de bois de chauffage et rendre sa forêt belle, diversifiée, productive et résiliente. Des démonstrations ont été faites à Chession et au Rosier pour sélectionner les arbres à favoriser, ceux pour lesquels une taille de formation est nécessaire et ceux qui doivent être exploités en priorité.

Les motivations d'un membre de l'association, Michel Bodson :

Je suis propriétaire de 5 parcelles forestières depuis quelques mois. Elles sont situées sur les anciennes communes de Chevron et de Werbomont. Étant intéressé par tout ce qui touche à la forêt, j'ai participé à une réunion organisée à Moulin du Ruy par la Cellule d'appui à la petite forêt privée en mars 2020. Les différents avantages présentés m'ont convaincu de l'utilité de collaborer avec la Cellule d'Appui.

Quelques mois plus tard, l'Association forestière des Sources a été créée et là aussi les buts poursuivis m'ont décidé à en faire partie.

La gestion durable de la forêt, le partage d'expériences avec d'autres membres, le suivi des parcelles, les formations dispensées régulièrement, les opérations groupées de ventes de bois et de travaux de sylviculture correspondent à ma vision de la gestion forestière des parcelles et m'aideront progressivement à mieux connaître un secteur qui est vivant et passionnant «.

Par toutes ces activités mais surtout par les partages d'expériences entre propriétaires, l'Association forestière des Sources est appelée à créer une dynamique dans la gestion durable des propriétés forestières du Parc naturel. Grâce à l'accompagnement technique du Parc naturel et de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, les propriétaires de petites parcelles, voient la gestion de celles-ci facilitée et adaptée aux défis futurs.

Paul Crismer (Parc naturel des Sources) et Vincent Colson (Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée)

Avis aux amateurs de perches et de bois de chauffage :

Si vous recherchez des perches pour clôtures (épicéas/douglas/mélèzes) ou un petit lot de bois de chauffage, certains membres de l'association disposent de parcelles susceptibles de vous en fournir. N'hésitez pas à nous contacter !

Renseignements auprès du Parc naturel des Sources : Paul Crismer, p.crismer@parcnatureldessources.be; 087/63.22.05



UNE CHARTE POUR PROTÉGER ET VALORISER NOTRE TERRITOIRE

Parmi les nombreux projets développés en faveur de notre territoire, le Parc naturel mène un travail de réflexion sur les paysages. Cette étude, encadrée par un Comité de pilotage, vise la création d'un outil-clé appelé « Charte paysagère ».

Cette charte paysagère se compose de trois parties :

- une analyse contextuelle du territoire pour comprendre et connaître nos caractéristiques paysagères ;
- des recommandations afin de définir des stratégies pour la préservation de nos paysages ;
- un programme d'actions pour agir de manière concrète.

Ces actions pourront par exemple porter sur l'intégration paysagère de projets, l'aménagement de points de vue, l'installation de systèmes pédagogiques de lecture du paysage, etc.

Nous avons aussi besoin de vous !

Parce que le cadre de vie et les paysages qui nous entourent nous concernent tous, nous voulons impliquer chaque citoyen qui le désire dans la création de cette charte. En effet, notre objectif est de travailler en toute transparence et de permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'outil.

Dans ce cadre, le Parc naturel lancera plusieurs appels dans les prochains mois : information, consultations et concertations.

Au fur et à mesure des différentes étapes de la charte, nous communiquerons un maximum sur les actions en cours et inviterons les citoyens intéressés à prendre contact avec nous pour échanger sur le sujet.

Pour plus d'informations à ce sujet, contactez-moi par téléphone au 087/63.22.05 ou par mail à l'adresse h.fauveaux@parcnatureldessources.be

Enfin, restez informés sur le projet de charte et sur nos autres actions via notre site internet (www.parcnatureldessources.be) et notre page Facebook !



Hélène Fauveaux,
Chargée de mission
« Aménagement
du territoire & Paysages »



*Balade aux alentours de Creppe :
explications sur les paysages*



Etude paysagère depuis le Rouge-Thier

UN RÉSEAU DE MARES SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL DES SOURCES !

En 2020, nous vous informions de plusieurs projets d'aménagements sur 4 parcelles communales : pas moins de 1 km 900 de haies composées d'essences feuillues indigènes et 116 fruitiers hautes-tiges ont été installés à Monthouet mais également au Pré du Cerf, à la Sauvenière et à la Géronstère (Spa).

Le projet ne s'est pas arrêté là puisqu'en septembre 2021, 20 mares ont été creusées sur ces mêmes parcelles et 5 autres sur d'autres terrains, notamment au verger conservatoire de Moulin du Ruy ou au Rond Ploay.

Quelle utilité ?

Ces travaux ont pour but d'implanter un réseau de points d'eau et de zones humides sur le territoire, afin notamment de contribuer :

- à la conservation d'espèces d'intérêt communautaire

Natura 2000 ;

- à la conservation de plusieurs espèces de la faune protégée, dont certains amphibiens, odonates, etc. ;
- à la restauration et la conservation des zones humides et des zones d'eau stagnante.

Et ce n'est pas fini ! Les modalités administratives d'une 2^{ème} phase du projet sont en cours. Celui-ci envisage le creusement de 17 points d'eau supplémentaires.

Sur quels terrains ?

La plupart des parcelles sont des propriétés appartenant aux deux communes du Parc dont la volonté est de développer le territoire dans une optique de développement durable. Généralement, ces terrains sont occupés par des agriculteurs à des fins de fauche. Afin de ne pas entraver leur travail, les mares sont implantées dans les zones les plus humides qui bénéficient d'une productivité moindre et où les machines n'ont de toute façon pas accès. Bien planter les mares implique donc un important travail de concertation afin de garantir le succès du projet.

Certains propriétaires privés intéressés par la démarche ont également pu bénéficier de cet ambitieux projet. La seule condition ? Maintenir les aménagements sur le long terme. Ainsi, une convention est signée entre le maître de l'ouvrage et le propriétaire/occupant afin de garantir la pérennité des travaux.

Des mares à vocation « biodiversité »

Si la création de mares apporte une plus-value en termes paysagers, la vocation « nature » doit bien entendu rester la motivation première ! Pas question en effet d'y introduire des poissons ou espèces végétales horticoles ou non indigènes car ces éléments concurrencent très fortement la faune et la flore des milieux naturels.

Un projet, une multitude d'acteurs !

À côté du soutien de nos partenaires, et plus particulièrement celui des 2 communes du Parc que nous remercions encore une fois chaleureusement, nous avons pu compter sur le soutien financier de la Commission européenne. En effet, grâce au FEADER, « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », le coût des travaux est entièrement pris en charge par l'Europe. Pour y accéder, il est nécessaire de déposer un dossier de candidature auprès de la Région wallonne qui, en tant qu'intermédiaire, y répond favorablement si elle évalue que le projet répond à son propre PwDR (Programme wallon de Développement Rural).

En outre, pour bénéficier de ces aides, les terrains doivent être en Natura 2000 ou bénéficier d'un potentiel « nature ». Dans ce second cas, une reconnaissance en SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) est nécessaire. Cela représente tout un travail de documentation supplémentaire si le site n'est pas encore reconnu. Pour cette étape, l'équipe du Parc a pu compter sur l'aide du DEMNA (Département d'Étude des Milieux Naturels et Agricoles) du SPW.

Si ce chouette projet en faveur de notre territoire peut voir le jour, c'est donc bien grâce à la mobilisation et à l'apport de toutes les parties prenantes !



@Parc naturel des Sources

Chantier Rond Ploay



@Parc naturel des Sources

Résultat après quelques semaines

Plus d'infos ? www.parcnatureldessources.be, dans l'onglet « Projets ».



Le Parc naturel des Sources

DES TOILETTES SÈCHES POUR VOS ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS !

Depuis près de deux ans un petit groupe de bénévoles s'active pour favoriser la nature et la biodiversité dans la ville thermale. Il s'agit du Groupe de Travail spadois pour la Biodiversité, soutenu et coordonné par le Parc naturel des Sources. En 2021, le GT Biodiversité a remporté un subside pour la mise en œuvre d'une action sortant un peu des sentiers battus pour un groupe « nature » : la construction d'une double toilette sèche. Ce singulier projet a pour but de proposer une alternative écologique aux WC chimiques habituellement utilisés lors d'événements en plein air. Les bénévoles se sont lancés dans cette entreprise avec l'aide financière de la Fondation Be Planet qui a pris en charge les frais liés à l'achat du matériel.

Cette double toilette sèche est entièrement démontable et peut être transportée à l'aide d'une remorque de voiture (doubles essieux). Deux personnes suffisent pour la monter dans son intégralité. Sa construction en panneaux bakélinés



est compatible avec une utilisation en extérieur. De plus, sa conception permet de remplacer aisément des pièces endommagées.

Mais en fait, c'est quoi des toilettes sèches ? Il s'agit de toilettes où la chasse d'eau (ou l'évacuation par produit chimique) est remplacée par des copeaux de bois. Le

mélange excréments/copeaux est collecté dans un seau pour être ensuite composté. Ainsi, à chaque passage, ce sont entre 3 et 10 litres d'eau - parfois potable ! - qui sont épargnés (ainsi que leur traitement par une station d'épuration). Les copeaux prennent ainsi la place de l'eau dans les toilettes ; c'est pourquoi, le projet a été baptisé : Wood Chips Closet (WCC).

Vous souhaitez pouvoir louer ces toilettes pour l'un de vos événements ou en apprendre davantage sur la démarche ? Rendez-vous sur notre site internet : <http://www.parcnatureldessources.be/fr/projects/wood-chips-closet>. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse info : info@parcnatureldessources.be.

Bon à savoir : les bénéfices dégagés par la location seront entièrement consacrés aux actions nature du GT Biodiversité !



REPÈRES DE CRUES

La vallée de l'Amblève et de ses affluents (Lienne, Salm, Warche, etc.) a connu de nombreuses inondations dont celles de juillet 2021 qui ont été particulièrement exceptionnelles.

Les inondations peuvent être à l'origine de noyades ou de dégâts matériels considérables.

Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

Un repère de crue est un témoin des inondations passées, indiquant le niveau maximal atteint par le cours d'eau à une date donnée. Placé à un endroit stable dans le temps et visible du public, il sert à entretenir la mémoire de ces événements rares. Les repères peuvent prendre des formes diverses (plaque métallique, peinture, inscription gravée).



CONTRAT RIVIÈRE AMBLÈVE-ROUR



A quoi servent les repères de crue ?

En matérialisant les hauteurs d'eau atteintes lors des crues, les repères contribuent à maintenir la mémoire collective et transmettent la conscience du risque afin de mieux nous préparer aux inondations futures. Ce sont des témoins inscrits au cœur de nos territoires.

Recherches du Contrat de rivière Amblève-Rour

Nous sommes actuellement à la recherche de ces repères anciens afin de les répertorier, de les préserver, d'y ajouter les crues de juillet 2021.

Alors, si vous avez connaissance de l'existence d'un ou de plusieurs repères, nous serions ravis que vous nous transmettiez ces précieuses informations par e-mail à crambleve@gmail.com ou même nous signaler leur emplacement par téléphone : 080/282 435.

D'avance un tout grand merci pour l'aide de chacun d'entre vous.

L'équipe du Contrat de rivière de l'Amblève et de la Rour



Tourisme

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2021

L'édition 2021 des Journées du Patrimoine avait pour thème « Femmes et Patrimoine » avec comme sous-thème : « Cherchez la femme ».

Toujours en association avec les communes de Trois-Ponts, Stavelot, Lierneux, Vielsalm et Gouvy, nous avons donc « cherché » et « trouvé » quelques ambassadrices du patrimoine stoumontois. Cette rencontre avec la part de féminité de notre belle région s'est déclinée en trois temps : une conférence au Château de Froidcour suivie d'une visite guidée dans le village de Stoumont, et une exposition dans l'église Saint-Hubert de Stoumont.

Le week-end a rencontré un franc succès tant auprès du public local que plus éloigné. Même le soleil fut de la partie.

La conférence, donnée par François de Harenne, a ouvert les réjouissances le samedi matin et s'intitulait « Souvenirs cosmopolites et vie de transhumance. Marcienne Colin-Wauters et sa famille, une vie singulière ». Elle a été l'occasion pour beaucoup de découvrir une partie de l'intérieur du château puisqu'elle se tenait dans le hall de réception.

A cette occasion, François de Harenne a partagé un pan de l'histoire de sa famille. Et nous avons ainsi appris comment, au début du XX^{ème} siècle, ses ancêtres Marie Wauters-de Terwangne et sa fille adoptive, Marcienne Colin-Wauters, ont marqué l'histoire de Stoumont. On leur doit en effet la construction de bâtiments majeurs qui participent à l'identité culturelle de notre territoire : le château de Froidcour, l'église Saint-Hubert, l'institut Saint-Edouard et un peu plus loin, l'église de Trou de Bra.



François de Harenne pendant la conférence au château



Michèle Maquet devant une de ses photos dans l'église

Pour illustrer la conférence, une visite guidée était prévue. L'engouement fut tel que nous avons dédoublé la visite et constitué deux groupes. C'est ainsi que Carine Taffein et moi-même avons ensuite emmené les visiteurs sillonner le village de Stoumont à la découverte des différents lieux mentionnés dans la conférence. La visite guidée fut ponctuée par la lecture de rédactions liées elles-aussi aux lieux visités.

L'église, de son côté, fut accessible tout le week-end et permettait d'explorer la créativité artistique et littéraire locale au féminin. Nous y avons retrouvé les paysages de Lucy Fabry (peintre – 1896-1972), les photographies de Michèle Maquet, présente sur place, et les récits de la romancière Nelly Kristink (1911-1995) dont « le Renard à l'anneau d'or ».

Ce fut également l'occasion de présenter le travail du Collectif Natalis.

Gouvy
Lierneux
Stavelot
Stoumont
Trois-Ponts
Vielsalm

À

JOURNÉES du
PATRIMOINE

Gratuit de 10h à 18h

ve 10, sa 11 et di 12 septembre

Femmes & Patrimoine

En bref,
Un programme À CONSERVER

- Circuits guidés
- Parcours en ville et village
- Circuits libres
- Visites guidées
- Conférences
- Apéros - rencontres - dédicaces
- Expos
- Spectacles - récital

Info : 0471 22 68 83

Programme sur le site du ccstp.be

Notre thématique 2021

01 – Cherchez la femme »

Le folder de présentation des JP 2021

Ernest Natalis fut l'instituteur de l'école des garçons de Stoumont de 1918 à 1948. Il a rassemblé dans des carnets les meilleures rédactions, véritables trésors qui dépeignent la vie de nos campagnes à l'époque. Certaines rédactions, qui faisaient la part belle à des figures féminines, à la vie quotidienne et aux lieux visités furent exposées ainsi que le matériel d'impression utilisé à l'époque par les élèves du professeur Natalis. On retrouve d'ailleurs toutes ces rédactions et bien d'autres dans « Le Parchemin des Ecoliers », livre fruit de la collaboration entre le Collectif Natalis et l'éditeur Jean-Philippe Legrand. Le livre est disponible à la vente dans différents endroits dont l'Office du Tourisme et la bibliothèque.

Pour conclure, il me reste à vous donner rendez-vous pour l'édition 2022, dont nous démarrons la préparation avec enthousiasme et qui aura pour thème : Patrimoine et innovation.

Carine Platéus

En charge de l'Office du Tourisme



Carine et Carine, les guides du jour

COLLOQUE - VERS UN TOURISME BIENVEILLANT



Histoire, situation, enjeux, exemples inspirants et perspectives pour notre tourisme en Ardenne.

Après avoir questionné le devenir de nos forêts lors d'un colloque en septembre 2021, nous ne pouvions manquer d'observer et interroger, à sa suite, les usages récréatifs de ces dernières et, plus largement, la mise en tourisme d'une Ardenne désormais bien sollicitée.

Depuis le XIX^e siècle, nos régions séduisent le voyageur. L'Ardenne et ses nombreux attraits est assurément une terre d'enchantement, d'étonnement, de ressourcement. La volonté est toutefois désormais d'équilibrer accueil et durabilité.

Pour ce territoire en mal de développement économique, le tourisme est une source de revenus potentiels. Nuisances et crises actuelles obligent pourtant à repenser le mode de développement touristique. Notre belle région cherche ainsi les voies d'un accueil plus responsable, attendu aussi de nombreux visiteurs. L'Ardenne se met progressivement en désir au travers de formes de tourisme plus douces, plus écologiques, plus humaines aussi.

Durant une journée riche d'informations scientifiques, d'approches et de points de vue variés, nous prendrons le temps de remonter le fil du temps, de comprendre, de questionner, de s'inspirer, d'échanger, de débattre pour imaginer ensemble une Ardenne à vivre avec considération.

Une initiative du Centre culturel Stavelot-Trois-Ponts en collaboration avec le collectif Forêt, le Royal Syndicat d'initiative de Trois-Ponts, la Maison du Tourisme Haute Ardenne, la Commune de Stoumont, la Fondation Rurale de Trois-Ponts, le Parc Naturel des Deux Ourthes. Avec le soutien de la Fondation Be Planet et Elia.

Lundi 14 mars de 8h30 à 17h30

Lieu : Espace culturel de TROIS-PONTS, rue Traverse 9

Paf : 25 € repas compris | Gratuit moins de 18 ans | 10€ SS repas

Info : 080/29.24.60 | réservations obligatoires

Pour qui : Acteurs du tourisme, élus, habitants, résidents secondaires, touristes, propriétaires forestiers, agents DNF.

Clôture des inscriptions le vendredi 11 mars.

Programme complet sur demande ou sur la page d'accueil du site WWW.CCSTP.be

Edith Lambert

Animatrice culturelle - CCSTP

Marie Monville

Échevine du Tourisme et de la Forêt



TOURISME - SONDAGE

Lors de notre précédente édition du bulletin communal, nous vous invitons à répondre à un questionnaire visant à recueillir votre avis, et ce, afin d'orienter nos actions futures. Le faible taux de participation (14 réponses) ne nous permet pas de considérer ce sondage comme représentatif de l'ensemble de la population, néanmoins, ces réponses restent intéressantes et certains éléments sont prépondérants, soit par leur occurrence, soit par leur originalité.

QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS	RÉPONSES	OCCURRENCE	
1. Code postal		4987	10	
		Lorcé	2	
		Andrimont	1	
		Moulin du Ruy	1	
2. Nuisances impactant la qualité de vie	a. Oui / Non	Oui	12	
		Non	2	
	b. Types de nuisances	Nuisances sonores		12
			Motos, voitures, clubs	4
			Résidents gîtes (manque de respect)	3
			Nocturne, tapage	6
			Sono	2
			Feux d'artifices	1
		Trop de circulation		
			Vitesse -> danger !!! Sécurité	6
			Stationnement sauvage	2
		Prix immobilier	Gîtes	1
		Consommation d'eau	Restrictions en été	3
		Dépôts sauvages détritux		3
Dégâts aux biens privés		1		
3. Pistes et proposition d'actions		Désigner 1 personne «Camp»	1	
		Réglementer occupation gîtes	1	
		gérer chantier de bois	1	
		Limiter la capacité des gîtes (particulièrement au cœur des villages)	3	
			limiter le nombre de gîtes	2
			limiter la capacité : max 6 pers	2
		«Charte du bon usage» aux utilisateurs des gîtes	6	
			Application du «Plan gîtes octobre 2018»	1
			Raison occupation	1
			Avec rappel législation (infos)	3
			Respect du voisinage	1
		Prévoir des places de parking sur le domaine privé, permis gîtes (en rapport avec la capacité)		1
		Registre des occupants		1
		Interdire la route de la Lienne aux motards le week-end		1
		Contrôle décibels et vitesse et limiter à 50 km/h (ralentisseurs...)	3	
		Prise d'eau Puits de Roua (mise en service)	2	
		Construire places de parking (à La Gleize)	2	
		Aides aux jeunes à acquérir des biens dans leur commune	1	
		Sécurité (Revoir !)	1	
		Réfection route du Rosier	1	
		Mettre des poubelles à disponibilité et les VIDER !!	2	

4. Retombées positives	a. Sur votre qualité de vie : Oui - Non	Oui	1 abstention	4
		Non		9
	b. Sur la communauté : Oui - Non	Oui	3 abstentions	7
		Non		4
	c. Lesquelles ?	Déséquilibre avantages / qualité de vie		1
		Rentrées financières	pour la commune	2
			pour les indépendants	7
			pour les loueurs de gîtes (pas forcément stoumontois)	5
			promeneurs qui contribuent à l'économie locale	2
		Trop de locations-gîtes de week-end		1
		encouragement à l'ouverture		1
		vallée de la Lienne très belle		1
		jolies brocantes		1
		belle nature		1
			bienvenue aux promeneurs amoureux de notre belle région	2
			Respect partagé de la nature	2
5. Actions à mettre en œuvre pour améliorer la cohabitation touristes / habitants permanents	Règles			
	Charte locations		1	
	Règles !!		1	
	«Vivre ensemble»		1	
	Application du «Plan gîtes octobre 2018»		1	
			1	
	Gîtes de max 6 pers		3	
	Régler le nombre de gîtes - locations (courte durée)		1	
	Limiter le nombre de gîtes		2	
	Interdire les gros gîtes		4	
	Prendre exemple sur Waimes - plus petits gîtes (familles - couples)		1	
			1	
			1	
			1	
			1	
			1	
			1	
		1		
		1		
		1		

Nous remercions les participants et ne manquerons pas de vous tenir informés des actions qui suivront, via le bulletin communal.

Carine Platéus
Agent en charge du Tourisme
Marie Monville
Échevine du Tourisme

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES - SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

En septembre dernier, nous sollicitons notre Maison du Tourisme afin de concevoir un outil à destination des hébergements touristiques, dans le but d'encourager les hôtes de passage à consommer avec respect les ressources qui sont mises à leur disposition.

Sitôt dit, sitôt fait... Le graphiste du GREOVA a, une nouvelle fois, bien cerné la demande et fait preuve de talent en concevant 3 accroche-portes à placer dans les

pièces « sensibles » des hébergements touristiques. Loin des discours moralisateurs, ces plaquettes rappellent les gestes de bon sens afin de diminuer notre impact sur l'environnement.

Ces outils sont disponibles gratuitement auprès de l'Office du Tourisme de Stoumont (office.tourisme@stoumont.be - 080 29 26 80) et de la Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève (info@ovatourisme.be).

Ne tardez pas à vous en procurer !

Marie Monville
Échevine du Tourisme



Culture

UN CENTRE CULTUREL QUI SE RENOUVÈLE

Le 14 décembre dernier, sous les dorures du salon bleu du théâtre du centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont, dans le respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur, se rassemblaient les parties prenantes des trois communes partenaires, les autorités de tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres pouvoirs subsidiaires, provinciaux notamment. Le but de cette rencontre ? Procéder à l'échange contradictoire et aux questions-réponses relatives au renouvellement du contrat-programme du centre culturel.

On vous l'accorde, dit comme cela, ça ressemble à un jargon, mais l'enjeu, lui, est simple et capital. En choisissant d'unir leur destin culturel en 2015 puis en établissant un premier contrat-programme en 2018, le centre culturel se fixait des objectifs à l'échéance de 5 ans, jusque fin 2022, donc. Concrètement, il s'agissait de mettre en œuvre trois enjeux : « 1. les jeunes à l'initiative d'actions citoyennes », « 2. défendre les valeurs de la ruralité pour améliorer le futur de l'homme dans son environnement » et « 3. Se réapproprier le patrimoine et les espaces communs ». Derrière ces enjeux, une série d'actions bien concrètes, on se souviendra, pour être un peu chauvins et ne parler que de chez nous des oiseaux pour la paix réalisés par les enfants des 6 écoles du territoire, de la mise en place du conseil communal des enfants, ou de l'affichage des cartes postales anciennes à travers nos villages cet été. À cela s'ajoute évidemment une multitude de spectacles, concerts et projections épaulés par le centre culturel au fil du temps.

Derrière ces actions, des entraves aussi : le covid, bien évidemment, qui a porté un coup sévère à ce centre culturel dont les arts vivants constituent une pierre angulaire, mais aussi une absence de subvention qui ne s'est réglée que début 2021, avec 3 ans de retard donc et a donc privé le centre culturel d'importants moyens financiers, forçant l'équipe à contenir ses ambitions en terme d'actions.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les membres du centre culturel ont fait le pari de se réinventer pendant le covid, organisant par exemple la création à distance des œuvres monumentales d'Oli (Pirnay) et Raphaël Demarteau dont on vous parlait dans une précédente édition de ce bulletin communal, mais, plus ambitieux, de s'atteler, en quelques mois, à la rédaction d'un nouveau contrat-programme pour les années 2023-2027. L'idée qui sous-tendait ce travail ? Être à pied d'œuvre dès que les mesures sanitaires permettront à nouveau une pleine ouverture du secteur.

Trois nouveaux enjeux pour les cinq ans à venir émergent au terme d'un processus d'évaluation, de consultation, d'heures d'échanges nourris entre tous les partenaires du conseil d'orientation :

- poursuivre l'évolution chez les habitants du territoire de leur fidélité attachée au cadre naturel vers la mise en place de démarches prospectives soutenant des

scénarios de développement attentifs aux valeurs de la ruralité pour approfondir la réflexion sur le futur de l'homme dans son environnement et entreprendre ensemble une gestion durable et respectueuse de la planète.

- réappropriation collective par les citoyens du territoire de leur patrimoine (architectural, immatériel, historique, mémorial) et des espaces communs comme vecteurs d'expression artistique et citoyenne
- Attente complémentaire liée aux conséquences de la crise sanitaire : Refondation de la vie culturelle, Accès aux arts, Soutien des artistes et des associations culturelles avec une intensification en 2022 et 2023.

Alors oui, vous nous direz, cela peut toujours apparaître comme du jargon, mais sans doute en va-t-il toujours ainsi quand on offre l'opportunité à une diversité d'acteurs d'essayer de faire se rejoindre leurs espoirs divers pour ce large secteur qu'est la culture à l'horizon de cinq ans et pour un territoire aussi grand que le nôtre.

D'ailleurs, vous vous souvenez de la réunion sous les dorures du salon bleu ? Elle s'est déroulée sans aucune ombre au tableau, les inspecteurs saluant la remarquable facture du dossier et ne posant que des questions cosmétiques, le dossier entame donc son voyage dans les couloirs de l'administration pour nous revenir, validé, tout porte à le croire, fin 2022.

Tanguy Wera

Échevin de la Culture



Sécurité

VALLÉE DE LA LIENNE – PLAN D' ACTIONS DE LA MINISTRE VALÉRIE DE BUE

Comme mentionné dans le précédent bulletin, la Ministre Valérie De Bue a lancé le 1^{er} juillet 2021 un plan d'actions intitulé « **Sois un motard sympa, baisse les gaz !** », avec pour objectifs d'**améliorer la sécurité routière** et de **diminuer les nuisances sonores** dans certaines **zones touristiques fortement fréquentées par les motards**.

Ce plan d'action a été testé dans la vallée de la Liègne, jusqu'à la mi-novembre, avant d'être éventuellement étendu, après évaluation, à d'autres endroits en Wallonie.

En présence du Bourgmestre de Liègneux, nous avons rencontré le 16 novembre une représentation du Collectif des riverains afin de recueillir leurs premiers ressentis et perceptions, au terme de cette période d'actions.

Dans la foulée, nous avons interpellé la Ministre en ces termes :

Madame La Ministre, bonjour,

Je me permets de revenir vers vous dans le cadre du dossier relatif à la vallée de La Liègne.

La période test, qui a débuté le 1er juillet dernier, s'est terminée comme convenu le 14 novembre dernier.

La signalisation a été retirée à cette date tandis que les bâches de sensibilisation ont été maintenues jusqu'au 15 décembre, sur le territoire des deux communes.

Bien que la météo particulièrement maussade de cet été 2021 ait pu biaiser le résultat de certaines analyses, avez-vous pu récolter suffisamment d'éléments pertinents, permettant une première évaluation de cette période test et définir un plan d'actions ?

Pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez la suite de cette initiative ?

Dans l'attente, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Didier Gilkinet

Nous avons également sollicité notre Zone de Police afin d'obtenir une synthèse des actions (et leur résultat) qui ont été entreprises, durant cette période allant du 1er juillet au 14 novembre 2021 ainsi que des actions entreprises par la RW ou autre, durant cette même période.

Début janvier, nous avons eu quelques échanges avec l'Agence Wallonne de Sécurité Routière dans le cadre d'une évaluation du plan d'action et de son impact à ce jour.

Aujourd'hui, nous sommes en attente d'une réunion plénière avec l'ensemble des acteurs, afin d'envisager des actions plus structurelles pour l'avenir.

Du nord au Sud

La sauvegarde de la quiétude de notre vallée ne pourra se passer, vous l'aurez compris, d'une vision qui dépasse largement les bornes géographiques de notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous restons attentifs aux évolutions du dossier, même à l'étranger.

Vers le Sud, en France, sept communes (dont Toulouse, Paris, Rueil-Malmaison ou encore Saint-Lambert) sont pilotes pour la mise en place de radars anti-bruit. Après le développement technique de ces outils, leur homologation et mise en conformité avec le code de la route français est une bonne nouvelle qui nous permettra de réinterpeler les cabinets concernés en Belgique pour qu'ils emboitent le pas à nos voisins d'outre Quiévrain.

Vers le Nord, aux Pays-Bas, les autorités communales stoumontaises ont répondu présentes à l'invitation de la ville de Bergen et de la **Nederlandse Federatie Omgevingslawaa Motorvoertuigen**, transmise par l'association SOSS Vallées. Les néerlandais organisaient un colloque auquel ont participé 170 municipalités et étaient intéressés d'avoir un retour d'expérience de la situation wallonne. L'intervention stoumontaise (en anglais) a semble-t-il comblé leurs attentes et est à revoir en scannant le QR code suivant et il ressort du colloque le projet d'un certificat de véhicule silencieux, transmis par nos soins au cabinet Tellier, en charge de la pollution sonore.



Didier Gilkinet
Bourgmestre

Tanguy Wéra
Échevin en charge de
l'Environnement



Journal de la Jeunesse

ECOLE COMMUNALE DE RAHIER

Les élèves de première maternelle de Madame Isabelle

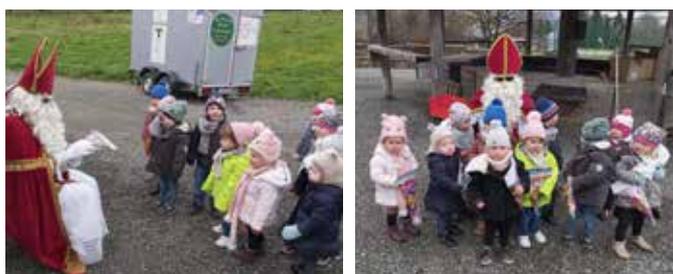
Le début d'année scolaire a été ponctué par des petites activités festives et récréatives ainsi que culturelles pour les tous petits de Rahier.

La fête d'halloween où tous ont pu se déguiser en sorcier, vampire, fantômes...

La sortie au théâtre à spa



La visite de Saint Nicolas



La fête de Noël - La dégustation de la galette des rois



La suite de l'année promet encore de belles découvertes et rencontres...

Les élèves de deuxième et troisième maternelles de Madame Katty

Animation déchets



Participation des maternelles au projet du tri des déchets.

La princesse est venue nous demander d'expliquer comment le Roi pouvait rendre son royaume plus propre.

Un jeu de tri pour découvrir l'utilité du nouveau sac bleu et des différentes poubelles.

La venue du Lutin du Père-Noël



Accueil du Lutin du Père-Noël ce 1 décembre dans notre classe.

Le lutin farceur est venu en vacances et ce fut bien rigolo de découvrir ses blagues tous les matins en arrivant à l'école.

Il est reparti au Pôle-Nord et nous espérons le revoir l'année prochaine.

La surprise de Saint-Nicolas

Surprise ce vendredi 3 décembre, Saint-Nicolas a bravé le froid pour nous rencontrer.

Merci Saint- Nicolas !



La journée de Noël

Un peu de féerie dans la classe avec un petit goûter , la venue de père-Noël sous le sapin...

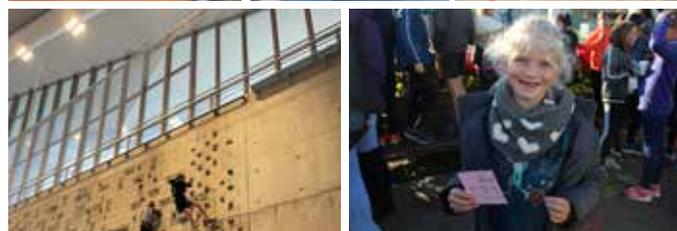


Les primaires

Le cross organisé par l'Adeps le vendredi 29 octobre à Malmedy

Très belle prestation des élèves de l'école communale de Rahier, 2 élèves sur le podium : Capucine Zinck médaillée de bronze pour les filles de 3e année et Sacha Etienne médaillé d'or pour les garçons de 6e année.

Tous les élèves y avaient donné le maximum d'eux-mêmes. Beaucoup avaient d'ailleurs été sélectionnés pour la demi-finale à Wégimont fin janvier. Celle-ci qui vient malheureusement d'être annulée à cause de mesures trop contraignantes dues au Covid



ECOLE SAINTE-THÉRÈSE DE CHEVRON

Ces 29 et 30 septembre et 1er octobre 2021, les élèves de l'école primaire Sainte-Thérèse de Chevron sont partis en classe médiévale à Bouillon. Quelle chance d'avoir pu partir malgré le contexte sanitaire !

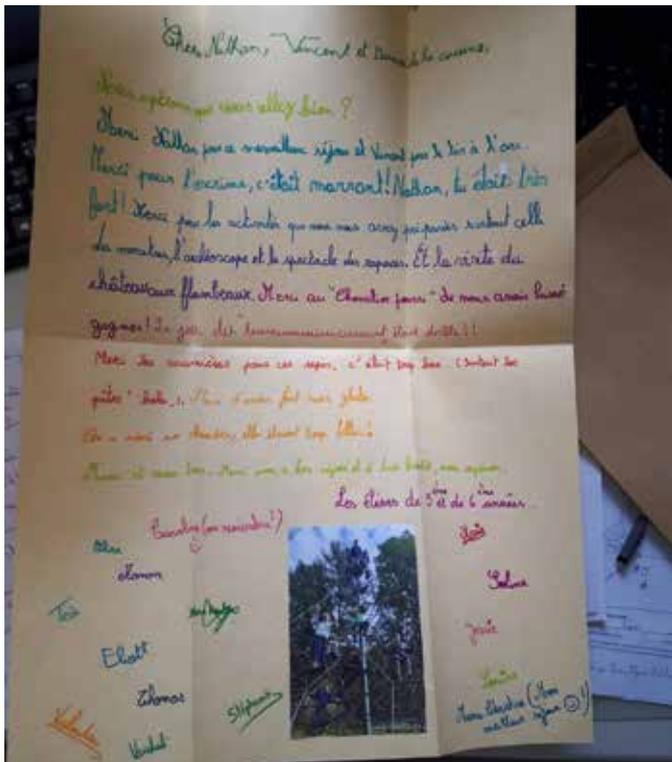
Au programme : installation à l'Auberge de Jeunesse, visite de l'Archéoscope, visite du château à la torche, jeux d'escrime médiévale et tir à l'arc, jeux de coopération, spectacle de fauconnerie, jeu de piste pour apprivoiser ses peurs... et beaucoup d'autres expériences qui ont fait de ce voyage un moment clé de l'année scolaire, tant au niveau des apprentissages que de la cohésion des groupes classes.

En lien avec ce voyage, de nombreuses compétences ont été travaillées dans les différentes classes : l'expression écrite (lettres aux parents, compte-rendu du séjour, lettre de remerciement au personnel de l'Auberge...), la lecture (champs lexical, lecture compréhension de récits...), l'éveil historique (le Moyen Age)...

Vous l'aurez compris, ce voyage fut une vraie réussite ! L'équipe d'animation de Bouillon était exceptionnelle mais cette réussite est due aussi au savoir-vivre dont font preuve tous nos élèves et à l'investissement sans faille de l'équipe éducative de l'école. Bravo et merci à tous !

A l'école maternelle aussi, il s'en est passé depuis le 1er septembre ! Les projets se suivent et ne se ressemblent pas, ce qui permet aux élèves d'aborder toutes les notions du programme de l'école maternelle.

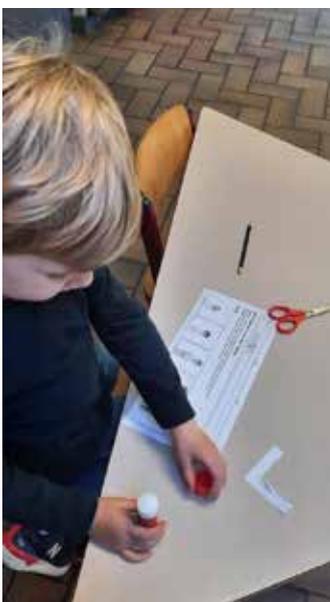
Avec l'aide du Fagotin, nos petits élèves ont participé à la fabrication de jus de pommes après en avoir récolté à l'école et aux alentours. Merci à tous pour vos « dons » de pommes. S'en est suivi un projet sur « Mon histoire, ma famille ». Que de belles représentations et de mots d'enfants attendrissants ! Un peu plus tard dans l'année, place au projet « L'école d'autrefois ». Les enfants ont découvert les jeux d'antan, le matériel et les tenues vestimentaires de cette époque ainsi que la vie à l'école (les sanctions, les récompenses, l'uniforme...). Ils ont partagé leurs nouvelles connaissances avec les élèves de primaire autour d'une exposition.



Outre les voyages scolaires et la pédagogie du projet à l'école maternelle, une autre richesse de notre école est son ouverture sur le monde extérieur. Chaque vendredi, de 14h30 à 15h30, des personnes ressources viennent à l'école animer différents ateliers : couture avec Mademoiselle Cathy, sport avec M. Pondant (maitre d'éducation physique), poterie avec Mme. Jaspard, équitation avec Marie du Val de Lienne, découverte des animaux de la ferme et de l'environnement autour de l'école avec Céline du Fagotin, éveil aux langues et à la culture slave avec Mme Maryna... Ces ateliers sont ouverts à tous nos élèves et rencontrent un franc succès !

Le dimanche 26 juin, nous vous invitons tous à notre « Ecole en fête » : spectacle des élèves « L'esprit d'équipe, comme un besoin », expositions dans les différentes classes, fancy-fair, bar et petite restauration sont au programme. Ce sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur nos élèves de 6e année qui seront prêts pour la « grande école », quelle qu'elle soit, en fonction de leurs ambitions, leurs envies, leurs besoins...

Venez nombreux visiter notre petite école, rencontrer nos enseignantes passionnées et nos élèves épanouis !



ECOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY

Parc à gibier de Coo pour tous.



Cross à Malmedy pour les P3-P6



Journée sportive des maternelles



Ecole du dehors pour tous, petits et grands.





Saint Nicolas est là...



Confection et dégustation des biscuits de Noël. Quel régal!



ECOLE SAINT-RAPHAËL DE STOUMONT

Reprise du potager !

Toutes les deux semaines, une classe de notre école cuisine une collation avec les produits de notre potager. Voici nos apprentis cuistots de la classe maternelle en action ! Que vont-ils nous préparer de bon ?



Excursion à Tongres de P1 à P6

Durant le mois de novembre, les élèves du primaire sont partis se balader dans les rues de Tongres. Découvrir : la ville, ses remparts et surtout son musée Gallo – Romain. Au programme : on aborde la préhistoire, le mode de vie des chasseurs-cueilleurs et un voyage à travers le temps jusqu'à la conquête de la Gaule par Jules César avec la découverte des apports des Romains dans nos régions. Un moment partagé tous ensemble !



Balade contée : édition 2021 !

Après plus d'un an d'attente, nous avons pu renouveler notre balade contée ! Pour celle-ci, chacun a créé sa lanterne. Dextérité, concentration et précision sont au rendez-vous !

Merci à vous tous pour votre participation et ce beau moment de convivialité ! Encore une belle réussite, vivement 2022 !



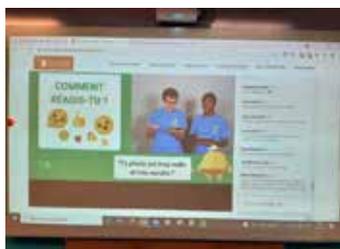
Parcours de psychomot : on s'éclate !

Chaque semaine, Monsieur Cédric crée pour le plaisir de vos petits, un super parcours de psychomotricité ! Afin de tester leur agilité et de leur donner l'occasion de sauter, grimper, ramper et glisser en tout sécurité.



Cyber-Héros

Les P4-5-6 ont suivi une animation en ligne pour devenir des cyber-héros ! Ils ont découvert les 5 piliers de la citoyenneté et de la sécurité numérique : faites attention à votre image (Soyez Cyber futés). Ne tombez pas dans le panneau (Soyez Cyber vigilants). Gardez votre identité secrète (Soyez Cyber secrets). Faites le bien autour de vous (Soyez Cyber sympas). Appelez un adulte à l'aide (Soyez Cyber courageux).



Opération « Good Planet »

Cette année, notre école a décidé de prendre encore plus de bonnes résolutions. Et afin d'en savoir plus, les classes de P1-2-3 et de maternelle se sont engagées dans le projet « Good Planet ». Apprendre à trier et à prendre soin de la planète : tout un programme !



Projet 10 minutes de lecture

Cela fait maintenant plus de deux ans que notre école a mis en place ce moment de lecture plaisir, lecture à soi ! Chaque enfant a d'abord pris le temps de choisir un livre dit à « sa peinture ». Chaque jour, nous prenons le temps en classe de découvrir celui-ci. Et quand un rayon de soleil passe par là, nous sortons le lire dans notre cour ! Quoi de mieux pour donner l'envie de lire !



ECOLE COMMUNALE DE LA GLEIZE



Nous profitons de l'automne pour nous amuser et apprendre dans la forêt.



Pour être encore plus en lien avec la nature, avec l'aide des enfants et des parents, nous avons construit une « classe du dehors ».



Pressage de pommes pour en faire du jus. Merci Céline et Marc pour votre invitation.



Petit tour en train depuis l'école jusqu'au parc animalier de Coo.



Dans le cadre de la journée de l'artisan, le luthier Ghislain Dejardin nous a accueillis dans son grand atelier.



Merci saint Nicolas !



Election du conseil communal des enfants : and the winner is ...



Associatif

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE BOURGMESTRE LE 10 SEPTEMBRE 2021 LORS DE L'INAUGURATION DES TRAVAUX RÉALISÉS À L'ANCIEN CHÂTEAU DE RAHIER

Monsieur Le Député Provincial, cher André,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège et du Conseil,

Madame la Directrice Générale,

Monsieur Le Président, cher Philippe,

Chers membres des Amis de l'Ancien Château,

Chers vous toutes et tous,

Au nom de l'Administration Communale, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir répondu présents à cette invitation conjointe avec l'association « Les Amis de l'Ancien Château de Rahier ».

Une association dont l'action n'est plus à démontrer depuis l'inauguration, en 2009, de ce lieu magnifique situé au sien du coeur historique du village de Rahier.

En témoigne à nouveau ce moment qui nous rassemble ce jour.

En effet, 10 années plus tard, en 2019, l'association a répondu à deux appels à projet, initiés par la Région wallonne :

- l'un visant l'accès du château aux personnes à besoins spécifiques, projet porté par le Commissariat général au Tourisme et subsidié à hauteur de 90 %, soit un montant de 176.910,00 €

- le second concernant l'aménagement d'un espace intergénérationnel, projet porté par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et subsidié à hauteur de 80 %, soit un montant de 14.503,00 €.

Cette approche témoigne de l'attention particulière accordée par l'association, d'une part à l'accessibilité de tous à ses installations et d'autre part, à l'élargissement du partage de ce lieu à toutes les générations et nous nous en réjouissons !

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les valeurs portées par le Collège Communal et représentent tout comme le MMM récemment, un bel exemple de coparticipation réussie et telle que souhaitée par le Collège.

En effet, si l'association a porté et suivi l'ensemble du trajet de ces deux projets, la commune s'est portée garante de l'emprunt contracté pour financer la partie non subsidiée et a proposé une avance de trésorerie, permettant aux Amis d'honorer les factures avant réception de la partie subsidiée.

Je souhaiterais profiter de l'opportunité qui m'est offerte ce jour pour remercier chaleureusement tous les membres de l'Ancien Château, Fabrice Léonard, l'architecte de ce beau projet ainsi que les différents entrepreneurs locaux, Philippe Servaty, Boris Zinck, Pierre Fourny, Bernard Legrand, Sébastien Evrard, Gauthier Hubert, Julien Lambotte et Stéphan Servay, sous la coordination d'Etienne Lorent Nature et Bois SRL, pour cette très belle réalisation !

Un très beau projet global, un investissement de près de € 232.000, qui apporte une réelle plus-value et qui améliore grandement la qualité des infrastructures de l'Ancien Château de Rahier !

Félicitations et longue route à votre association !



Noces

LE 15 SEPTEMBRE, COLLETTE ET JOSEPH THONUS ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT EN LA SALLE DES MARIAGES DE NOTRE MAISON COMMUNE !

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Monsieur et Madame Thonus,

Collette, Joseph,

Au nom de l'Administration communale, des membres du Collège et du Conseil ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en la salle des mariages de notre maison commune.

Le 17 septembre 2011, tout comme Patrick Bruel, je vous donnais rendez-vous. Nous voici 10 ans plus tard, rassemblés afin de célébrer ensemble, en compagnie de vos proches, 6 x 10 ans de parcours commun, vos Noces de Diamant !

En effet, il y a 60 ans, jour pour jour, vous vous engagiez, par un oui mutuel, à cheminer ensemble.

Le diamant est un des métaux naturels les plus durs mais est aussi la plus célèbre et la plus brillante des pierres précieuses.

Le mot diamant signifie inébranlable, inflexible, à l'image de l'amour et de la tendresse que vous vous offrez l'un à l'autre depuis plus de 60 ans !

Je vous propose qu'ensemble nous remontions le temps.

Je voudrais tout d'abord tous deux vous remercier, ainsi que Nala, pour l'accueil me réservé samedi dernier. « On a bien eu bon », comme on dit chez nous !

Si Joseph a perdu beaucoup de souvenirs par suite d'un accident, Collette a toujours la mémoire vive !

Et s'il y a 3 ans, Joseph est resté 3 mois sans pouvoir dire mot à la suite d'une opération, je puis confirmer qu'aujourd'hui, il a entièrement récupéré toute sa faculté de parler !

Collette,

Vous êtes née à Dochamps, le 10 août 1941. C'était un dimanche.

Vous êtes le 3^e enfant d'une fratrie de ... 10, composée de 7 filles et 3 garçons !

Au-delà de la petite ferme, Fernand, votre papa, est ouvrier chez Roberty, entrepreneur spécialisé en travaux routiers tandis que votre maman, Mariette assure l'éducation de toute la « grande famille ».

Vous fréquentez les écoles primaires de Dochamps et de Lamormenil. Au terme de ce cycle, comme c'est souvent le cas dans les grandes familles, étant parmi les aînées, vous entrez, à l'âge de 14 ans, dans la vie professionnelle pour aider vos parents.

Vous travaillez successivement à Marloie dans une industrie de fabrication de bas, puis à Hotton au Nopri et à Durbuy dans un hôtel. Vous n'avez pas encore 20 ans.

Joseph,

Vous êtes également né en 1941, le jeudi 24 juillet plus précisément, dans la maison familiale à Oufny ... entité de ... Chevron ! Cela vous agrée mieux.

Avec une soeur et un frère, votre famille est composée de 3 enfants,

Emile, votre papa est ouvrier de scierie tandis que sa maman prend en charge les travaux ménagers et assure l'éducation des enfants.

Vous fréquentez l'école communale de Neufmoulin.

Dès l'âge de 14 ans, vous êtes engagé à la scierie de la Lienne comme « moustique », pour « faire les crasses », « fallait que j'apprenne tout », dites-vous. Vous y travaillez avec « 4 vieux » dont votre papa, Maurille Houssonloge, Raymond Houssonloge et Raymond Renard. Chaque matin, vous rejoignez la scierie à vélo, en toute saison ...

Durant cette période et complémentirement, vous êtes « marchand de riquettes » et faites votre tournée à cheval. En effet, c'est votre papa qui touche votre paie à la scierie et vous avez bien besoin de ce petit complément ...

Colette, Joseph, le souvenir de votre rencontre est encore bien précis. Comme beaucoup de jeunes à l'époque, c'est lors d'un bal de village, tout simplement !

Joseph, vous sortez régulièrement en bande avec vos copains. Un soir, vous décidez d'aller « al fiesse » à Amoinnes (« pays perdu » dites-vous, « c'est toi qui est perdu pour de bon », répondez-vous, Colette).

Vous y croisez le regard de Collette et rapidement, vous sympathisez. Mais vous avez un « petit problème » : vous ne reconnaissez pas les gens ! (c'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis nos écharpes aujourd'hui, Joseph !).

Ainsi, lorsque vous recroisez Collette 15 jours plus tard, vous ne la reconnaissez pas ...!

Tout s'arrangera par la suite lorsque vous vous retrouvez à Erezée. « Et, là, j'ai fait l'entrepreneur » dites-vous, Joseph. Il faut dire que vous êtes un danseur hors pair et que cela aide dans la concrétisation d'un rapprochement.

Vous courtisez ensuite durant 2 années (« ça n'avancé pas » dites-vous, Joseph), période durant laquelle, vous remplissez vos obligations de milice, en Belgique puis en Allemagne.

ET c'est par devant le Bourgmestre, Aimé Gillard et en présence de vos témoins respectifs, Charles Blavier et Isidore Hougardy, que vous scellez votre union, en la maison commune de Dochamps. Nous sommes le vendredi 15 septembre 1961. Il est 19 heures et il pleut.

Le mariage religieux est célébré le lendemain en l'église de Lamormenil.

Vous êtes tous deux âgés de 20 ans et la vie s'ouvre à vous ! Vous n'avez pas l'opportunité de partir en voyages de Noces mais vous vous rattraperez 20 ans plus tard, au travers d'un périple de 3 semaines en Thaïlande.

Vous habitez tout d'abord à Oufny durant 12 ans, dans la maison de la grand-mère de Joseph.

Quatre beaux enfants naissent de votre union : José, Pol, Carine et enfin, Frédéric dit « la rawette ».

Vous vous installez ensuite définitivement dans votre actuelle maison, située à proximité du site de la scierie. En effet, après avoir travaillé 13 années en tant que salarié et être entretemps, devenu contremaître, Joseph, vous reprenez l'exploitation de la scierie en tant qu'indépendant.

Une installation dans la vallée sombre et humide de la Lienne n'est pas vraiment votre choix, Colette mais votre souhait est de travailler avec votre mari (mesurer les bois, repasser aux planches, charger les camions, ...) !

A l'époque, Joseph, vous travaillez beaucoup pour la SNCB (fabrication de fond de wagon, de billes de chemin de fer, ...) et vous engagez 9 jeunes hommes de la région. Vous êtes passionné par votre métier.

Accessoirement, vous fournissez des fabricants de cercueils et acceptez quelques commandes de particuliers.

Vous sciez essentiellement des essences régionales.

Petit à petit, les commandes de la SNCB s'amenuisent et vous ne souhaitez pas licencier. Vous informez le personnel et vous l'invitez à chercher du travail ailleurs. Progressivement, vos hommes quittent la scierie et vous poursuivez seul, avec Colette.

À la suite d'un problème de santé à l'âge de 59 ans, vous cessez temporairement votre activité à temps plein. Vous reprendrez tout d'abord à mi-temps « Le faire rester à la maison, c'est impossible » confie Colette, puis à temps plein avant de partir à la retraite, à l'âge de 65 ans.

Et ce, sans oublier que Joseph a distribué de nombreuses années les petits journaux, publicités et autres catalogues.

Durant cette période, la famille s'est agrandie de 6 petits-enfants : Emilie, Florian, Arnaud, Justine, Chloé et Nathan.

Collette et Joseph,

Vous avez donc toujours beaucoup travaillé, vous octroyant peu de temps pour les loisirs, en dehors de votre support au FC Chevron durant de nombreuses années, FC Chevron dont Joseph a par ailleurs été le président.

Collette, vous avez fréquenté de nombreuses années un cours de bricolage et vous jouiez aux cartes mais la crise sanitaire et ses mesures ont mis un terme à ces activités.

Aujourd'hui, vous assistez encore deux jours par semaine votre sœur et vous apportez ponctuellement un soutien à Dina et Fred au niveau de leur activité Horeca.

Presque chaque dimanche matin, vous prenez la direction du Luxembourg pour « faire le plein » et prendre un bon café.

Depuis plus de 30 ans, vous partez chaque année en vacances, notamment à Lloret de Mar, en Espagne. Les voyages étant à nouveau autorisés, vous y retournez d'ailleurs très prochainement, pour un nouveau voyage de Noces !

Au cours de ces 10 dernières années, votre famille s'est à nouveau élargie de 4 arrière-petits-enfants : Louis, Emile, Olivia et Gaspard. Et un cinquième vous rejoindra le mois prochain.

Parmi les grandes particularités de nos jubilaires, nous pouvons relever que Joseph, vous êtes quelqu'un de « très ordonné », que « pour vous faire faire quelque chose, il faut se lever tôt », qu'avec votre voisin Gilbert, vous êtes les véritables « gazettes de la Lienne » mais surtout que vous avez épousé « la meilleure ».

De votre côté Collette, vous n'avez jamais hésité à soutenir votre époux, préparant notamment les blochets que personne ne voulait faire (Joseph dit d'ailleurs « qu'il n'est toujours pas facile aujourd'hui de vous arrêter ») et vous êtes toujours une ardente supportrice d'Anderlecht !

Collette, Joseph,

Maman, papa, (comme vous vous appelez avec beaucoup de tendresse)

60 ans de mariage, 60 ans de partage, 60 ans d'un parcours commun bien rempli ! Un événement à vivre dans l'instant présent.

Félicitations pour ce beau témoignage de vie, félicitations pour cette simplicité et pour cette complicité qui vous caractérisent si particulièrement.

Que votre soirée soit belle !

Rendez-vous dans 5 ans, cette fois pour le brillant !

Toutes nos félicitations !



LE 02 OCTOBRE, RAYMONDE ET ARMAND STASSART-GRODENT ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT EN LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAISON COMMUNALE

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Raymonde,

Armand,

10 ans déjà, le 17 octobre 2011, que nous nous donnions rendez-vous ! Après un premier moment en famille, partagé le 11 septembre dernier, autour d'un excellent repas chinois. Nous y voilà !

Au nom de l'Administration communale, des représentants du Collège et du Conseil ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en la salle des mariages de notre maison commune afin de célébrer en présence de vos proches, une nouvelle étape importante dans votre parcours commun : vos Noces de Diamant !

Le diamant est la pierre précieuse la plus brillante et la plus dure d'entre toutes.

A titre personnel, je voudrais vous remercier pour le moment que nous avons partagé ce mardi en retraçant votre cheminement.

Je vous propose, au travers de ces quelques mots, d'en retracer les grandes étapes mais de manière synthétique, comme vous l'avez souhaité.

Raymonde,

Tu es née le 15 avril 1938 à Roua dans la maison familiale. C'était un vendredi.

Tu es la seule fille du couple Grodent-Servais, un statut de fille unique que tu regrettes toujours à ce jour.

Initialement, tu aurais dû porter le prénom de Joséphine, tout comme ton arrière-grand-mère. Après quelques échanges nourris entre tes parents sur le caractère ancien de ce prénom, tu porteras finalement celui de ton papa ... féminisé pour la circonstance !

Raymond donc, ton papa, est ouvrier au chemin de fer tandis qu'Hélène, ta maman, s'occupe de la ferme et assure les charges du ménage.

Après avoir terminé tes études primaires à l'école des Filles de Stoumont, tu poursuis par l'école moyenne au sein de

l'établissement Saint-Joseph de Remouchamps. Un fois terminée, tu travailles, avec ta maman, dans la petite ferme familiale. « C'était une autre époque ... »

Armand,

Tu es né le samedi 24 décembre 1938 à Fraipont. Après avoir fréquenté l'école primaire de Fy, tu suis une formation de menuisier, chez les Pères Salésiens à l'Institut Saint-Raphaël de Remouchamps. Tes études terminées, tu entres immédiatement dans la vie professionnelle et tu intègres l'entreprise Marcel Minguet.

Raymonde,

Armand,

Vous conservez un souvenir très précis de votre première rencontre.

C'était souvent le cas à l'époque ..., vos regards se croisent lors d'un bal, un bal organisé à Stoumont, en la salle Saint-Hubert. Nous sommes en novembre 1959 et c'est la fête de la Saint-Martin ! Raymonde est accompagnée de ses parents ...

Comme je l'avais exprimé il y a 10 ans, bien qu'Armand soit né comme Jésus un 24 décembre et qu'il soit menuisier de formation, tout comme Joseph, ce n'est pas pour une « Marie » qu'il jette son dévolu mais bien pour Raymonde !

Il faut cependant souligner Armand, que tu t'interroges toujours aujourd'hui sur l'origine réelle de votre rapprochement ... En effet, tu l'attribues plus au fait que Raymonde souhaitait rendre jaloux un copain de l'époque qu'à une réelle attirance pour toi. Quoi qu'il en soit, tu étais là au bon moment, tu as saisi l'opportunité et tu as su te faire apprécier.

A l'époque, tu te fais véhiculer par ton frère Paul mais il voulait toujours revenir plus tôt ... ! En fin stratège, et afin de pouvoir venir à mobylette, tu fais croire, dès la deuxième rencontre, que tu es invité à souper chez Raymonde. Ce qui te vaut d'ailleurs un « déjà toi, valet ! » de ton paternel.

Arrivé trop tôt, c'est en bigoudis et en cache-poussières qu'Armand est accueilli par Raymonde, quelque peu surprise. N'osant pas dévoiler son stratagème, notre amoureux timide décline, avec force et courage, et bien qu'ayant très faim, la proposition des parents de partager leur repas ... !

Ce sera lors d'un tango militaire enjoué, que Raymonde te dira « oui » pour la vie !

Après avoir fait plus amples connaissances, vous envisagez vous marier mais vous n'osez aborder le sujet avec vos pa-



rents respectifs. Ta maman est sévère, Raymonde et pour elle, vous avez bien le temps C'est alors qu'Armand passe à la vitesse supérieure et annonce, de manière un peu abrupte, à Hélène, son souhait d'épouser Raymonde. Occupée à fabriquer une claie, elle la termine en deux temps, trois mouvements Il est vrai que Raymonde est le seul enfant de la famille...

C'est en la maison commune de Stoumont et par devant le Bourgmestre, Georges de Harenne que vous scellez officiellement votre union. Nous sommes en l'an 1961, le 07 du mois octobre. C'est un samedi et il est 16 heures. Le bourgmestre procède à la célébration en présence de vos témoins, Monique Forthomme et Marie-Thérèse Servais, vos cousines respectives.

Vous ne partez pas en voyages de Noces. Comme dit Armand : « nous l'attendons toujours ».

Vous vous installez à Roua avec les parents de Raymonde, de manière séparée dans un premier temps puis rapidement, vous partagez une vie commune, dans une excellente entente familiale.

Deux enfants naissent de votre union : Christine, le 19 juillet 1964 (Christine, qui, de là où elle se trouve, nous accompagne de sa présence), suivie de Guy, le 14 février 1970.

Armand, tu travailles ensuite pour différents menuisiers, tout en suivant une formation en cours du soir, avec l'objectif d'intégrer la police communale. Bien que ton diplôme décroché, tu y renonceras finalement.

Tu seras ensuite engagé par la Commune de Stoumont, en tant que cantonnier-fontainier. Après 9 ans au service du public, tu es engagé par la Maison Saint-Edouard. Mais tu as un réel tempérament d'indépendant et tu décides de remettre ton préavis (sans en parler à Raymonde ... qui te « félicite ») et de t'installer comme menuisier à titre principal. Tu termineras ta carrière en tant que chauffeur, dans le transport international et prendras ta pension en 2004.

Après avoir élevé Christine et Guy, Raymonde, tu travailleras également à la Maison Saint-Edouard, d'abord à l'entretien ensuite à la préparation des repas. Tu partiras à la retraite en 1999.

Au niveau de tes loisirs, Armand, tu étais passionné de musique et jouait du saxophone. Tu avais d'ailleurs transmis cette passion à Christine qui a été championne de Belgique d'accordéon !

Raymonde, tu aimes lire (tu es d'ailleurs un membre assidu de notre bibliothèque), tu aimes toujours tricoter et cuisiner en « véritable cordon bleu », comme dit Armand !

Tous les deux, vous avez été actifs dans l'amicale des 3X20 de Trois-Ponts, fréquentée par de nombreux Stoumontois. Vous étiez également des participants réguliers aux activités du jumelage de notre commune, avec la Communauté de Communes du Val d'Armanche !

La famille est également très importante à vos yeux. Vous appréciez particulièrement consacrer du temps à vos petits-enfants et à leurs compagne et compagnons : Elodie et Mathieu, Amélie et Benjamin, Adrien et Pauline, rejoins depuis par votre arrière-petit-garçon, Nathael, chez Elodie et Mathieu.

Raymonde (toi qui aimes l'histoire de ton village et de ta région dont tu as une mémoire extraordinaire, toi aussi qui aimes ... la goutte),

Armand (toi qui as besoin d'être actif et qui aimes toujours le Bordeaux),

Je vous invite à inscrire pleinement les prochains pas de votre cheminement, dans le message vous adressé par vos proches : « une femme fabuleuse, un homme merveilleux, l'amour qui traverse le temps » !

Félicitations pour vos Noces de Diamant !

Rendez-vous dans 5 ans, cette fois pour le brillant !

LE DIMANCHE 19 DÉCEMBRE, GISLINDE ET ARMAND GROSFILS-MEENS ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT !

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Madame Meens,

Monsieur Grosfils,

Gislinde ou plutôt Ghislaine, c'est le prénom que vous préférez ...

Armand,

Au nom de l'Administration communale et des membres du Collège ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en la salle des mariages de notre maison commune, afin de partager en toute intimité, un moment particulier de votre vie de couple : le 60^e anniversaire de votre engagement.

En effet, vous célébrez aujourd'hui, jour pour jour, vos 60 ans de vie commune. Cela fait beaucoup d'années de mariage !

Cette étape est symbolisée par l'éclat du Diamant, la pierre précieuse la plus brillante et la plus durable de tous les

matériaux naturels.

Le mot Diamant signifie inébranlable, inflexible, à l'image de l'amour et de la tendresse que vous vous offrez l'un à l'autre depuis plus de 60 ans !

Ce Diamant, vous l'avez, durant toutes ces années, taillé, façonné, de telle sorte qu'aujourd'hui, il présente de multiples facettes.

Je vous propose d'en évoquer les plus importantes.

Décembre 1961-décembre 2021 : 60 années de « cheminement » (au sens propre comme au sens figuré !) car Ghislaine et Armand sont loin d'avoir été des « sédentaires » !

Ghislaine,

Vous êtes née un mardi, le 10 mai 1943, à Welkenraedt. Vous êtes fille unique, un statut auquel vous vous êtes finalement habituée.

Albert, votre papa, ancien prisonnier, participe à l'enterrement des soldats américains au cimetière d'Henri Chapelle.

Albertine, votre maman, prend en charge votre éducation et assure un soutien à votre papa dans son activité professionnelle.

En effet, vous êtes âgée de 7 ans lorsqu'indépendants dans l'âme, vos parents reprennent une friterie-restaurant en région verviétoise, où toute la petite famille s'installe.

Vous fréquentez l'école primaire de la Providence. Vous poursuivez ensuite une formation « ménagère » dans une école secondaire à Verviers.

Au terme de vos études, vous êtes immédiatement engagée dans un atelier de couture. Vous y découvrez la Haute couture et de grands couturiers !

Armand,

Vous êtes né « avant-guerre », le dimanche 21 avril 1940 à Andrimont, sur les hauteurs de Verviers.

Vous êtes le premier enfant d'une fratrie de 3. Vos deux sœurs sont respectivement vos cadettes de 5 et 10 ans.

Votre papa, Armand dont vous avez hérité du prénom, est tisserand. Il sera déporté durant la guerre dans le cadre du travail obligatoire puis sera rapatrié en raison de problèmes de santé. Il décède le 21 septembre 1955. Vous êtes à peine âgé de 15 ans. En cette période particulière qu'est l'adolescence, il vous manquera énormément. Il vous manque toujours aujourd'hui. Ecouter la chanson 'Mon vieux' de Daniel Guichard vous remplit toujours autant d'émotions.

Après avoir fréquenté l'école primaire d'Andrimont, vous effectuez votre « 4e degré » à l'école du Nord et vous êtes ensuite engagé dans un atelier mécanique spécialisé dans le secteur textile, situé à Ensival.

Avec l'année 1958 commence une période de grèves importantes et vous perdez votre emploi.

Tout petit déjà, vous souhaitez devenir gendarme. Et c'est donc tout naturellement vous intégrez l'armée (passage obligé avant la gendarmerie) et vous faites partie d'un premier contingent de 1000 soldats au sein de l'OTAN.

Ghislaine,

Armand,

Vous habitez à 200m l'un de l'autre et pourtant vous ne vous connaissez pas ...

Armand, lorsqu'un jour, vous apercevez Ghislaine dans la rue, vous dites à votre copain : « je ne sortirai jamais avec cette fille-là ! ».

Pourtant, lors du bal du bourgmestre d'Andrimont à la « guinguette Depierreux », vos regards se croisent réellement pour la première fois.

Ghislaine est accompagnée de sa grand-maman. Armand a 18 ans, vous en avez 15.... « Mais vous faisiez plus âgée... » selon Armand.

Il vous invite à danser, demande à vous revoir, vous acceptez. Nous sommes en 1958, année de l'exposition universelle !

Avec votre différence d'âge, vous vous rencontrez en « cachette » durant la première année. Etonnamment, Ghislaine rend de plus en plus régulièrement visite à sa grand-maman « mise dans le coup », Officieusement, c'est surtout Armand qu'elle rencontre assidûment... !

Quant à vous, Armand, vous appréciez de plus en plus les frites maison des parents de votre amour secret, reniant

ainsi, du jour au lendemain, une concurrence que vous aviez tant adulée !

Un an plus tard, sans tambour ni trompette mais de manière déterminée vous demandez officiellement la main de Ghislaine. A cette période précise, vous apprenez à... éplucher les pommes de terre... !

Armand, professionnellement votre aspiration est claire et vous souhaitez aller jusqu'au bout de votre rêve. Vous vous présentez aux deux épreuves organisées par la gendarmerie et vous réussissez.

A la demande expresse de Ghislaine, vous vous laissez pousser une légère moustache... moustache toujours bien présente aujourd'hui.

Ghislaine,

Armand,

Autorisés à contracter mariage par le commandant du 29e bataillon ORD, vous vous unissez par le mariage fin de l'année 1961. Nous sommes le mardi 19 décembre, en l'Hôtel de Ville de Verviers. Il est dix heures 25 minutes. C'est par devant, Maurice Racoux, échevin et en présence de vos témoins respectifs, Reners Hubert, oncle d'Armand et Léon Scheppers, cousin de Ghislaine, que vous scellez votre union.

Vous partirez 9 mois en « voyage de noces » ... entre Duren et Aix-la-Chapelle là où Armand est caserné. Vous vous y rendez avec votre première voiture, une Renault 4 CH et vous vous installez dans une maison prise en location par l'armée dans la ville de Dürwiss. Vous y êtes les seuls Belges.

Le mois d'octobre 1962 signe la mutation d'Armand à l'Ecole Royale de Gendarmerie pour y suivre son instruction. Ghislaine suit Armand et le jeune couple s'installe à Auderghem... rue de la Stratégie... tout un programme ! 15 mois de formation : 3 en tant que fantassin puis 12 en tant que cavalier.

Au terme de celle-ci, Armand intègre l'Escorte Royale de Gendarmerie. Vous êtes caserné à Etterbeek. Vous avez toujours en mémoire l'excellent souvenir d'un moment de proximité partagé avec le Roi Baudouin que vous escortiez lors d'une visite royale à Saint-Vith.

Bien que vous portiez le nom de Grosfils, ce sont des filles qui naîtront de votre amour : Fabienne en 1963 suivie de



Joëlle en 1968.

En 1966, par suite d'une pirouette (dont il gardera le secret) ponctuée d'une chute de cheval, Armand est « démonté », avec la 4^e et la 5^e vertèbres cassées. Il doit se résoudre à quitter la cavalerie et rejoint les fantassins pour une période d'environ 3 ans, ponctuée de nombreuses prestations au Palais de Justice.

Il intègre ensuite la brigade de Stavelot où la petite famille déménage. Ghislaine, vous suivez encore ...

Le contraste est tel entre la brigade rurale et l'Escorte Royale, qu'Armand ne s'adapte pas. Il demande mutation à Dolhain-Limbourg. Le couple y déménage. Ghislaine suit toujours ...

Vous y habitez durant 2 ans. Vous achetez ensuite une maison à Andrimont. Cette nouvelle installation est un peu synonyme de retour aux sources.

Armand, 14 années après votre incorporation à la brigade de Dolhain, les séquelles de votre chute de cheval vous orientent vers un emploi plus administratif. Vous êtes muté au centre de transmission à l'Etat Major du district de Liège. Simultanément vous suivez une formation en codification numérique à Bruxelles.

Diplômé codeur judiciaire, vous rejoignez le service codage de Liège.

Vous êtes ensuite transféré à Verviers et vous y terminez carrière. Après de nombreuses années de bons et loyaux services conjugués à vos problèmes de santé, vous décidez de partir à la retraite. Nous sommes en 1999, soit 2 années avant la réforme des polices.

Enfin, un peu de stabilité, pensez-vous ?

Eh bien non, car si Armand est un spécialiste des mutations, Ghislaine a pour hobby la visite de maisons et d'appartements.

Après avoir battu un record (22 ans dans la même maison),



vous achetez un chalet à Hansez (Olne) et vous quittez Andrimont.

Quelques années plus tard, un projet de porcherie voit le jour à proximité de votre habitation. Vous décidez de partir et vous avez un coup de cœur pour une maison située à Beffe près de Rendeux. Vous signez un compromis de vente et vous vendez votre chalet en moins de 2 jours.

Vous ne resterez finalement que 2 mois à Beffe. En effet, des problèmes urbanistiques vous conduisent finalement à renoncer à l'acquisition.

Ne sachant plus où aller, vous prenez une maison en location à Steinbach. Vous y résidez 22 mois ... car en vous promenant, vous découvrez le hameau de Monceau et votre maison actuelle. Vous l'achetez. C'était il y a 21 ans !

Aujourd'hui, vous ne souhaitez plus déménager ...

Durant toute cette période, la famille s'est agrandie avec la naissance de plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Petits-enfants dont vous vous êtes beaucoup occupés et notamment des des 4 aînés que vous preniez en charge tous les mercredis.

Si vous ne consacrez plus vos temps libres à la pêche à la mouche, Armand, vous lisez encore et regarder avec Ghislaine des émissions dans le registre de l'histoire.

Ghislaine, si vous avez réduit vos activités de couturière, vous consacrez aujourd'hui, avec Armand, une partie de votre temps à votre chien et à vos nombreux chats !

« Gens du voyage », vous vous êtes finalement sédentarisés, en dehors de vos réguliers petits déplacements au Luxembourg, et avez vendu la caravane avec laquelle vous avez sillonné tant de fois la France.

Ghislaine,

Armand,

Voici résumées en quelques mots les grandes étapes de votre parcours commun. Un parcours jalonné de moments de bonheurs multiples, de peines partagées et de plaisirs additionnés, que vous avez traversés de manière soudée et avec une grande complicité.

Un couple se construit pas à pas, au jour le jour. C'est un réel défi et vous l'avez relevé !

Votre amour s'est renforcé et enrichi.

60 ans de mariage, 60 ans de partage, un évènement à vivre dans l'instant présent.

Félicitations pour vos Noces de Diamant !

Que votre journée soit belle !

